



# LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ AU MAROC

Enjeux et perspectives dans le contexte de la pandémie  
de Covid-19

Rapport conjoint



Septembre 2021

## Étude diagnostique conjointe par pays

La Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ont réalisé ensemble cette étude diagnostique sur le Maroc. L'objectif est de déterminer les enjeux et les perspectives clés en matière de promotion du développement du secteur privé et de l'investissement au Maroc. Dans le cadre de cette collaboration, la BAD, la BEI et la BERD se sont appuyées sur le groupe de travail chargé des études diagnostiques par pays. Ce groupe de travail aide les institutions financières internationales (IFI) et les institutions de financement du développement (IFD) à échanger leurs points de vue et leur expérience en matière d'élaboration d'études diagnostiques par pays et à établir, dans la mesure du possible, une collaboration interinstitutionnelle.

## Collaborateurs

Chapitre 1 : Sara Bertin, Julia Brouillard, Richard A. Doffonsou et Christoph Weiss

Chapitre 2 : Julia Brouillard

Chapitre 3 : Inmaculada Martinez et Christoph Weiss

Chapitre 4 : Julia Brouillard

Chapitre 5 : Sara Bertin

## Remerciements

Les auteurs remercient les pairs évaluateurs : Audrey Verdier-Chouchane (BAD), Bassem Kamar et Rafik Selim (BERD), Joana Conde et Simon Savsek (BEI). Le rapport a bénéficié des commentaires et des réactions d'Emmanuel Pinto Moreira, Khadidiatou Gassama, Toussaint Houeninvo et Edward Sennoga (BAD), Mattia Romani, Artur Radziwill et Peter Sanfey (BERD), Barbara Marchitto et Anna Barone (BEI).

## Avis de non-responsabilité

Copyright © 2021 Banque africaine de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et Banque européenne d'investissement.

Cet ouvrage a été réalisé par le personnel de la Banque africaine de développement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et de la Banque européenne d'investissement.

Les résultats, interprétations et conclusions qui y sont exposés ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la Banque africaine de développement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Banque européenne d'investissement, de leurs conseils d'administration ou des États qu'elles représentent.

La Banque africaine de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et la Banque européenne d'investissement ne garantissent pas l'exactitude des informations contenues dans cet ouvrage.



# Préface

Au carrefour de l'Europe et de l'Afrique subsaharienne, de l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, le Maroc est un partenaire incontournable de nos institutions. Le Maroc est un pays riche en histoire et en traditions, en ressources économiques et en capital humain. L'émergence d'un secteur privé dynamique et diversifié peut devenir un puissant moteur de création d'emplois, d'inclusion sociale et de résilience économique. Cela est d'autant plus important après la crise sans précédent qui a frappé l'économie mondiale sans aucune exception.

La promotion d'un secteur privé prospère nécessite une compréhension approfondie des principaux déterminants de la performance des entreprises : Quels sont les défis auxquels elles sont confrontées ? Comment exploiter au mieux leur potentiel ? Quelles sont les mesures nécessaires pour créer un environnement des affaires favorable ? Quel est le rôle des partenaires au développement ? La Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont uni leurs forces pour apporter des réponses à ces questions. Cette étude présente les résultats d'un diagnostic pays conjoint, de plusieurs mois d'échanges et d'efforts de recherche collectifs. Cette évaluation commune s'appuie d'une part sur notre vaste expertise de terrain et établit d'autre part, une base analytique plus solide pour notre engagement continu au Maroc. Les principales

conclusions du rapport sont qu'une plus grande diversification économique et financière, une meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales, notamment en Afrique subsaharienne, et la participation de plus d'entreprises (et de plus petite taille) dans tous les secteurs de l'économie privée restent cruciales à l'avenir pour garantir une croissance plus inclusive et résiliente au Maroc. Les grandes entreprises publiques représentent encore l'un des principaux moteurs de croissance. Il est ainsi essentiel de promouvoir le développement du secteur privé. La réduction des disparités régionales jouera également un rôle déterminant à cet égard.

En 2020, la BAD, la BERD et la BEI ont contribué ensemble à plus de 18,6 milliards de dirhams (dont plus de 4 milliards de dirhams pour la BAD, 7,9 milliards de dirham pour la BERD, et 6,7 milliards de dirhams pour la BEI) au financement de projets de développement au Maroc. Nous restons déterminés à soutenir le développement du secteur privé et nous nous réjouissons de continuer à travailler avec les autorités marocaines et le secteur privé, chaque institution dans le cadre de sa propre stratégie et de son mandat, et en partenariat avec les acteurs locaux et la société civile. Nous tenons à remercier sincèrement les autorités marocaines et les représentants du secteur privé pour leur chaleureuse hospitalité et leur coopération au cours de notre mission et pour leurs discussions franches et productives.

## **Emmanuel Pinto Moreira**

Directeur des économies pays  
Banque africaine de développement

## **Artur Radziwiłł**

Directeur, économies et politiques pays  
Banque européenne pour la reconstruction  
et le développement

## **Debora Revoltella**

Chef économiste et Directeur du  
Département des affaires économiques  
Banque européenne d'investissement

## Résumé analytique

**À l'instar de nombreux pays d'Afrique et du reste du monde, le Maroc a subi une récession en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.** La réaction rapide et énergique des autorités marocaines a aidé à faire face à la crise économique et sanitaire. En 2021, on s'attend à ce que les effets négatifs de la pandémie sur le commerce, l'activité économique et les marchés financiers s'atténuent. Les projections tablent sur une croissance économique positive, soutenue par la reprise des exportations vers l'Union européenne, une bonne saison agricole, le retour partiel des touristes et la résilience des envois de fonds des migrants. Après avoir doublé en 2020, le déficit des finances publiques devrait renouer avec sa trajectoire baissière et revenir à sa moyenne de long terme.

**La poursuite du développement du secteur privé pourrait favoriser l'inclusion et une hausse de l'emploi.** À court terme, l'augmentation de la dette publique limitera la marge de manœuvre budgétaire et l'investissement public. Il est donc primordial que le pays renforce la dynamique du secteur privé. La pandémie a également mis en évidence la dépendance des industries marocaines vis-à-vis d'un nombre limité de produits et de marchés. Une plus grande diversification économique et une participation accrue aux chaînes de valeur mondiales sont ainsi essentielles pour garantir, à l'avenir, une croissance plus inclusive, plus résiliente et tirée par le secteur privé. La lutte contre les disparités régionales jouera un rôle crucial à cet égard.

**Au cours des vingt dernières années, l'économie marocaine a bénéficié d'un environnement politique et macro-économique relativement stable.** Cette stabilité a permis au pays d'offrir l'un des climats d'investissement les plus propices d'Afrique. À présent, le Maroc compare et évalue ses performances et ses objectifs à ceux d'économies plus avancées d'Europe centrale et orientale. Le déficit budgétaire de l'État est maintenu à des niveaux acceptables, et la dette publique est maîtrisée et bien gérée, y compris depuis l'apparition de la pandémie de Covid-19. En outre, le déficit courant est financé de manière durable et les réserves de change sont importantes et stables. L'inflation reste faible,

ce qui contribue à stabiliser l'économie et à maintenir des taux d'intérêt modérés.

**Cependant, plusieurs obstacles entravent une croissance plus inclusive et plus durable.** En dépit des projets destinés à mettre en place des infrastructures d'irrigation durables et d'importantes mesures prises pour diversifier l'économie au moyen de politiques industrielles, la production économique reste très instable et tributaire des précipitations. En outre, la croissance économique n'a pas suffi à répondre aux aspirations des citoyens en matière de bien-être, alors que la pauvreté et les disparités régionales marquées touchent une grande partie de la population. L'activité économique dans les zones rurales reste concentrée sur le secteur agricole : le Plan Maroc vert qui a pris fin en 2020 n'a eu, à ce jour, qu'un impact limité sur le développement d'un entrepreneuriat privé vif. Néanmoins, la nouvelle stratégie Génération Green couvrant la période 2020-2030 devrait y remédier, en se focalisant sur les petits exploitants, les femmes rurales, les jeunes et la population dans les zones montagneuses. Par ailleurs un programme intégré d'appui et de financement des jeunes petites entreprises ayant moins de 24 mois d'existence a été lancé en 2020."

**Cette situation a incité le Roi Mohammed VI à mettre en place une commission chargée de prodiguer des conseils sur l'élaboration d'un nouveau modèle de développement.** Ce modèle mettrait notamment l'accent sur l'amélioration de l'intégration économique des zones rurales et sur la promotion de l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes peu qualifiées. Pour en garantir la réussite, le renforcement de l'investissement privé sera certainement crucial, dans la mesure où le secteur public, par l'intermédiaire des grandes entreprises publiques, demeure l'un des principaux moteurs de la croissance.

**La stimulation des investissements privés rencontre toutefois diverses difficultés.** La stratégie de développement du secteur privé au Maroc visait surtout à attirer des investissements directs étrangers, principalement par l'intermédiaire d'« écosystèmes industriels » qui se concentrent sur un petit

nombre d'entreprises. Alors qu'elles représentent environ 90 % des entreprises marocaines, les PME peinent à investir, à accroître la valeur ajoutée, à se développer et à embaucher. Malgré les nombreuses réformes mises en œuvre par les autorités au cours des deux dernières décennies, les entreprises du pays dénoncent régulièrement des entraves à leurs activités, notamment des barrières à l'entrée, des difficultés d'accès aux terrains industriels, un faible niveau de capital social, des obstacles bureaucratiques, un système judiciaire lent et des procédures de marchés publics trop lourdes. À l'avenir, l'informatisation des procédures et des processus, dans le secteur tant public que privé, notamment sous la forme d'initiatives visant à améliorer l'administration en ligne, peut s'avérer cruciale pour libérer le potentiel de l'investissement privé.

**L'accès aux financements constitue une entrave majeure pour les investisseurs privés, quelle que soit leur taille.**

Le Maroc possède l'un des systèmes bancaires les plus développés d'Afrique. Pourtant, trop d'entreprises, même dans l'économie formelle, peinent à accéder au financement bancaire, tant pour les fonds de roulement que pour les investissements. L'intermédiation financière est freinée par la concentration relativement élevée des prêts bancaires dans quelques grandes entreprises, par des exigences strictes en matière de collatéral et par la disponibilité limitée d'informations sur le crédit. En outre, une grande partie de la population n'a ni compte bancaire ni relation active avec une institution financière. Il s'avère donc essentiel d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière, notamment en renforçant le rôle clé des institutions financières non bancaires, telles que les organismes de microcrédit et les sociétés de crédit-bail.

**L'investissement privé est à même de se développer au Maroc s'il met à profit les possibilités offertes par une plus grande participation aux chaînes de valeur mondiales et une intégration plus poussée en Afrique subsaharienne.**

Bon nombre des défis cités plus haut pourraient être transformés en opportunités pour le secteur privé de participer plus largement à l'activité économique, par exemple en mettant en place des partenariats public-privé et en favorisant davantage l'investissement dans des activités

qui soutiennent la transformation verte et numérique de l'économie. Les chaînes de valeur mondiales (CVM) représentent entre 60 et 80 % du commerce international. Les entreprises des économies émergentes qui participent à une CVM bénéficient non seulement de débouchés supplémentaires à l'exportation, mais aussi de l'accès à des technologies étrangères sous licence et de nouvelles formes de pratiques de gestion. Ces quinze dernières années, le Maroc a mis en œuvre des stratégies industrielles volontaristes et l'intégration dans les CVM a considérablement augmenté, notamment dans trois secteurs et écosystèmes prometteurs, à savoir la santé, l'automobile et l'aéronautique. Dans l'ensemble, la participation du Maroc aux CVM est conforme à celle des pays à revenu intermédiaire comparables, mais la participation en amont (c'est-à-dire la part de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations brutes marocaines) est relativement plus élevée. Une intégration plus poussée en Afrique subsaharienne devrait aussi accroître la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations.

**Si les exportations totales ont très rapidement augmenté au cours des deux dernières décennies, les principaux marchés de destination demeurent ceux de l'Union européenne.**

Cette dépendance relative vis-à-vis de l'Europe est actuellement compensée par les efforts que déploie le Maroc pour tirer parti des possibilités qui se présentent à l'échelle régionale, en particulier en Afrique, en matière d'échanges et d'investissements. Si le commerce et l'investissement n'ont cessé de se renforcer entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne ces vingt dernières années, ils restent à des niveaux modestes. L'expansion récente de banques marocaines ainsi que les importants investissements directs étrangers du Maroc vers l'Afrique subsaharienne témoignent d'une intégration plus poussée avec le reste du continent. Les recommandations stratégiques visant à promouvoir l'intégration dans l'avenir comprennent l'accroissement des investissements directs étrangers, le soutien aux CVM et leur renforcement, l'élimination des obstacles actuels à une intégration plus poussée en Afrique, l'amélioration de l'accès aux financements et la diversification des instruments financiers, ainsi que la définition de politiques industrielles appropriées.

# Table des matières

---

Préface	4
Résumé analytique	5
<b>I. ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE</b>	<b>9</b>
1.1 Évolution macroéconomique jusqu'en 2019	9
Encadré 1.1 : L'endettement croissant des entreprises publiques	13
1.2 Perspectives économiques : 2020 et au-delà	13
Encadré 1.2 : Mesures prises par les autorités pour faire face à la crise liée à la pandémie de Covid-19	16
1.3 Enjeux pour l'avenir	17
<b>II. SECTEUR PRIVÉ : UNE VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>19</b>
2.1 Vue d'ensemble de l'économie privée locale	19
Encadré 2.1 : Les PME au Maroc et la crise de la Covid-19	21
2.2 Investissements publics et essor du secteur privé	21
Encadré 2.2 : Le rôle de la Caisse de dépôt et de gestion dans les politiques de développement du Maroc	22
2.3 Le rôle des écosystèmes dans le développement du secteur privé	22
Encadré 2.3 : Les écosystèmes dans le secteur automobile	23
<b>III. ACCÈS AUX FINANCEMENTS</b>	<b>25</b>
3.1 Structure du système bancaire	25
3.2 Inclusion financière des ménages	27
3.3 Accès des entreprises non financières aux financements bancaires	28
3.4 Le rôle des institutions financières non bancaires	32
3.5 Initiatives du secteur public pour promouvoir l'inclusion financière	33
3.6 Enjeux à long terme	35
<b>IV. INTÉGRER LES ZONES RURALES DANS LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>39</b>
4.1 Améliorer l'éducation et renforcer l'agriculture : deux facteurs clés de réussite de l'économie marocaine	39
4.2 Connectivité et infrastructures rurales	40
Encadré 4.1 : Les paiements mobiles en tant que moyens de développement des zones rurales	41
4.3 Accroître la valeur ajoutée du secteur agricole : le Plan Maroc vert et au-delà	42
Encadré 4.2 : Interproberries, un modèle de filière intégrée	43
<b>V. INTÉGRATION COMMERCIALE DU MAROC ET ÉVOLUTION DANS LES CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES</b>	<b>47</b>
5.1 Exportations marocaines et investissements directs étrangers	47
5.2 L'importance croissante des chaînes de valeur mondiales	50
5.3 Coup de projecteur sur trois secteurs prometteurs : santé, construction automobile et aéronautique	52
5.4 Perspectives : recommandations stratégiques pour encourager l'intégration commerciale et les chaînes de valeur mondiales	55
<b>Bibliographie</b>	<b>61</b>





# 1. Environnement macroéconomique

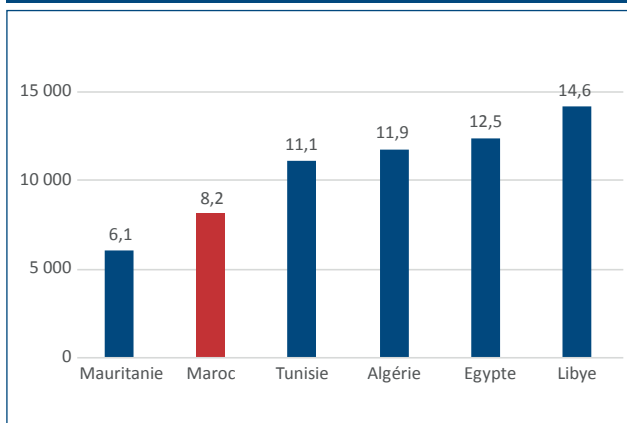
Des politiques macroéconomiques prudentes et la stabilité politique ont favorisé une activité économique soutenue au Maroc au cours des deux dernières décennies. La croissance annuelle du PIB réel était supérieure à 4 % en moyenne sur la période 2000-2019. Si les services à plus forte valeur ajoutée (comme le tourisme) et les activités industrielles axées sur l'exportation (comme le secteur automobile) gagnent en importance, la croissance reste volatile en raison de la forte dépendance à l'égard de l'agriculture, qui est vulnérable aux conditions météorologiques défavorables. La pandémie de Covid-19 et une extrême sécheresse ont eu de graves répercussions négatives sur l'économie en 2020 : le Maroc a subi une récession et affiche le déficit budgétaire le plus élevé des vingt dernières années. Les pouvoirs publics ont pris des mesures énergiques pour faire face à l'urgence sanitaire et soutenir les entreprises et les ménages. La pandémie a toutefois mis en évidence la dépendance des industries marocaines vis-à-vis d'un nombre limité de produits et de marchés. La croissance tirée par le secteur privé devrait être plus inclusive et réduire les disparités régionales. Le soutien financier des partenaires de développement aidera également le Maroc à atténuer les conséquences de la pandémie et à renforcer la résilience de l'économie à long terme.

## 1.1 Évolution macroéconomique jusqu'en 2019

Le Maroc a enregistré une croissance économique forte au cours des deux dernières décennies, mais cette tendance positive avait commencé à marquer le pas avant le début de la pandémie de Covid-19. Avec un PIB par habitant de 3 323 USD en 2019 (8 148 USD en parité de pouvoir d'achat – PPA, figure 1.1) et une population de 36 millions d'habitants, le Maroc se situe dans la tranche

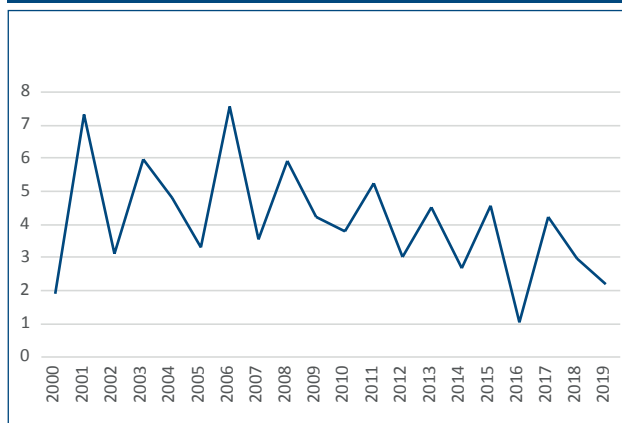
inférieure des pays à revenu intermédiaire. Des politiques macroéconomiques prudentes et la stabilité politique ont soutenu l'activité économique au cours des deux dernières décennies. La croissance annuelle du PIB réel était supérieure à 4 % en moyenne sur la période 2000-2019 (figure 1.2). Toutefois, la croissance du PIB réel a ralenti ces cinq dernières années. Elle est passée de 3,1 % en 2018 à 2,6 % en 2019, en raison de la faible production agricole.

**Figure 1.1 : PIB par habitant en 2019 (USD, PPA)**



Source : Haut-Commissariat au Plan (HCP) et FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2021.

**Figure 1.2 : Croissance du PIB 2000-2019 (%)**



Source : Haut-Commissariat au Plan (HCP) et FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2021.

Au cours des cinq dernières années, la croissance a été tirée principalement par les dépenses publiques et la consommation privée (tableau 1.1). Malgré le poids économique des services à forte valeur ajoutée (comme le tourisme) et des activités industrielles axées sur l'exportation (comme le secteur automobile) dans le PIB du Maroc, la croissance reste volatile en raison de la vulnérabilité de l'agriculture aux conditions climatiques défavorables. Le secteur de l'agriculture et la pêche – qui représente environ 12 % du PIB et pourvoit plus de 30 % des emplois – a enregistré une contraction de la production due à la sécheresse à plusieurs reprises au cours de la dernière décennie, notamment les deux campagnes 2018/19 et 2019/20.

La période d'expansion économique prolongée, quoiqu'en dents de scie, a permis au Maroc de réduire sensiblement la pauvreté. Cependant, les disparités régionales persistent et le taux de pauvreté reste élevé dans les zones rurales. Le secteur agricole représente encore un pan important de l'activité économique en dehors des centres urbains, tandis que le revenu par habitant est nettement supérieur dans les régions où le taux d'urbanisation est élevé (tableau 1.2). La fracture entre les zones rurales et urbaines se traduit par de grandes différences en ce qui concerne l'accès aux services publics, les infrastructures, la santé, l'éducation, les possibilités d'emploi dans le secteur privé formel et l'accès aux financements, notamment pour les femmes (comme cela est mis en lumière au chapitre 4).

**Tableau 1.1 : Facteurs de croissance du PIB (variations annuelles en %, sauf indication contraire)**

	2015	2016	2017	2018	2019
Croissance du PIB réel	4,5	1,1	4,2	3,1	2,6
Consommation des ménages	2,3	3,7	3,8	3,4	1,8
Consommation des administrations publiques	2,4	1,5	2,1	2,7	4,7
Formation brute de capital fixe	0,2	8,8	-0,2	1,2	1,0
Exportations de biens et services	5,5	6,0	11,1	6,0	5,5
Importations de biens et services	-1,1	14,5	7,9	7,4	3,3
Agriculture (% du PIB)	12,6	12,0	12,4	12,2	12,2
Industrie et construction (% du PIB)	26,1	25,9	26,2	25,9	25,3
Services (% du PIB)	49,7	50,4	50,0	50,1	50,9

Source : Haut-Commissariat au Plan (HCP) et Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, avril 2021.

Le Maroc est également confronté à un taux de chômage relativement élevé. Le chômage atteignait 9,2 % de la population active en 2019, et il est particulièrement élevé pour les femmes (13,5 %), les jeunes (24,9 %) et les jeunes citadins (39,2 %). Le chômage et le sous-emploi (également estimé à

9,2 % de la population active en 2019) pourraient représenter un problème plus profond que ne le suggèrent les chiffres officiels, notamment en raison de l'importance du secteur informel – estimé à environ 30 % du PIB (Medina et Schneider, 2018) – et du faible taux d'activité des femmes (22 %).

**Tableau 1.2 : PIB régional par habitant en 2018 et taux d'urbanisation en 2017**

	PIB par habitant (MAD)	PIB par habitant (100 = Maroc)	Taux d'urbanisation (%)	Part de la population (%)	Part du PIB (%)
Béni Mellal – Khénifra	24 397	78	50,4	7,3	5,7
Casablanca – Settat	49 654	158	75,1	20,5	32,3
Dakhla – Oued ed Dahab	85 669	272	77,3	0,5	1,3
Drâa – Tafilalet	16 747	53	35,2	4,8	2,5
Fès – Meknès	21 483	68	62,1	12,3	8,4
Guelmim – Oued Noun	36 157	115	66,7	1,3	1,4
Laâyoune – Saguia al Hamra	49 275	157	94,5	1,1	1,7
Marrakech – Safi	19 870	63	43,5	13,3	8,4
Oriental	22 832	73	68,3	6,8	4,9
Rabat – Salé – Kénitra	36 218	115	71,0	13,5	15,6
Souss – Massa	26 479	84	58,9	8,0	6,7
Tanger – Tétouan – Al Hoceïma	32 114	102	61,0	0,6	10,8
Maroc	31 473	100	60,8	100	100

Source : Haut-commissariat au Plan, comptes régionaux de l'année 2018 et Maroc des régions 2018.

L'environnement des affaires est considéré comme l'un des plus favorables d'Afrique du Nord. Classé 53<sup>e</sup> sur 190 dans le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale (tableau 1.3), le Maroc est le pays le plus propice aux affaires d'Afrique du Nord et figure parmi les trois premiers pays du continent africain – derrière Maurice (au 13<sup>e</sup> rang mondial) et le Rwanda (38<sup>e</sup> rang mondial). Au cours de la dernière décennie, le Maroc a entrepris des réformes majeures de l'environnement des affaires, qui se sont traduites par une rapide amélioration de l'indice Doing Business entre 2010 et 2020. Le Maroc est également classé 75<sup>e</sup> sur 141 dans le rapport 2019 sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial, en tête des pays d'Afrique du Nord et au troisième rang sur le continent africain – derrière Maurice

(52<sup>e</sup> rang mondial) et l'Afrique du Sud (60<sup>e</sup> rang mondial).

Toutefois, le développement humain reste relativement faible par rapport à d'autres pays d'Afrique du Nord. Bien que l'espérance de vie à la naissance soit relativement élevée (77 ans), le rapport 2019 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) place le Maroc dans le groupe des pays à développement moyen, au 121<sup>e</sup> rang sur 189 pays. À cet égard, il se situe à l'avant-dernier rang des pays d'Afrique du Nord, devant la Mauritanie (tableau 1.3). À titre d'exemple, la durée moyenne de scolarisation des adultes est de 5,5 ans seulement au Maroc, contre 4,6 ans en Mauritanie, mais plus de 7 ans dans les autres pays d'Afrique du Nord.

**Tableau 1.3 : Classement selon les indices de facilité de faire des affaires, de compétitivité mondiale et de développement humain**

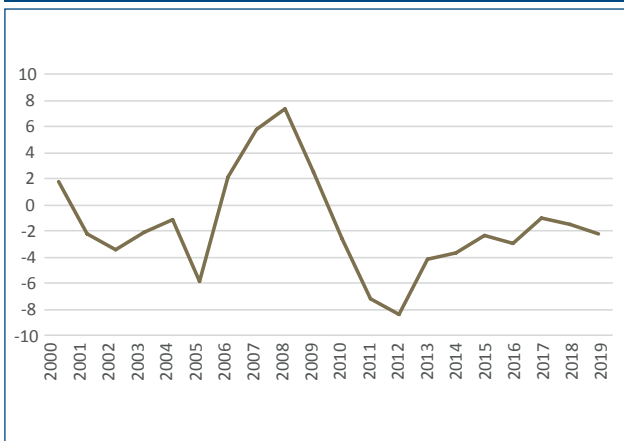
	Indice de facilité de faire des affaires (IFA)		Indice de compétitivité mondiale (ICM)		Indice de développement humain (IDH)		Évolution dans le temps		
	2010	2020	2010	2019	2010	2019	DB	GCI	HDI
Algérie	136	157	86	89	84	82	-21	-3	+2
Égypte	106	114	81	93	101	116	-8	-12	-15
Libye	-	186	100	-	53	110	-	-	-57
Mauritanie	166	152	135	134	136	161	+114	+1	-25
Maroc	128	53	75	75	114	121	+75	0	-7
Tunisie	69	78	32	87	81	91	-9	-55	-10

Source : Forum économique mondial, Groupe de la Banque mondiale et PNUD. Remarque : un score inférieur correspond à un meilleur résultat.

Pendant cette période de stabilité économique et politique, le Maroc est parvenu à réduire les déséquilibres extérieur et budgétaire, grâce aux réformes des systèmes de subventions qu'il a menées parallèlement à une gestion budgétaire et une surveillance financière solides. Le déficit budgétaire, qui culminait à 7,2 % du PIB en 2012, a été ramené à 4,1 % en 2019 (figure 1.3). La dette publique s'est progressivement accrue au cours

des dernières années pour atteindre 64,8 % du PIB en 2019, alors qu'elle représentait 58,2 % du PIB en 2012. Avant la pandémie de Covid-19, tant la dette publique que la dette extérieure étaient considérées comme viables (FMI, 2020a). Toutefois, l'endettement des entreprises et établissements publics, estimé à 13,8 % du PIB en 2019 alors qu'il s'élevait à 11,6 % du PIB en 2012, suscite des inquiétudes (voir encadré 1.1).

**Figure 1.3 : Solde budgétaire (en % du PIB)**

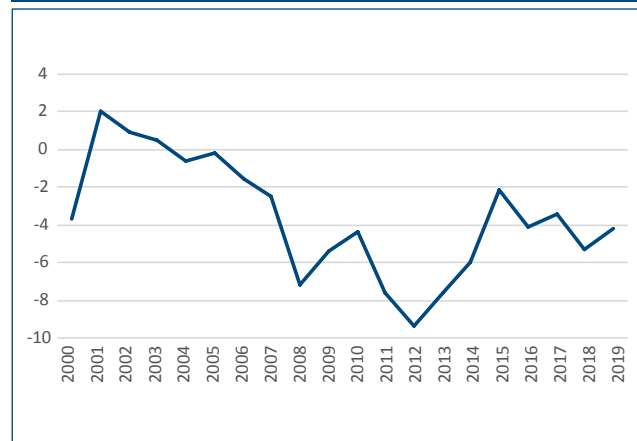


Source : Haut-Commissariat au Plan (HCP) et FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2021.

**Le déficit courant, qui culminait à 9,5 % du PIB en 2012, a été ramené à 3,7 % en 2019, grâce à la baisse des prix à l'importation des produits pétroliers et des subventions, en particulier dans le secteur de l'énergie (figure 1.4).** S'ajoutant aux phosphates, les nouvelles exportations industrielles, en particulier dans les secteurs automobile et aéronautique, ont amélioré les résultats à l'exportation au cours des dernières années. Le principal partenaire commercial du Maroc est l'Union européenne (en particulier l'Espagne et la France), qui représente plus de la moitié de ses exportations.

**Le taux d'inflation est resté relativement bas au cours de la dernière décennie, s'établissant à 1 % en moyenne.**

**Figure 1.4 : Balance des opérations courantes (en % du PIB)**



Source : Haut-Commissariat au Plan (HCP) et FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2021.

La politique monétaire du Maroc vise à maintenir la stabilité des prix dans un contexte d'ancrage du taux de change à un panier de devises. Le dirham marocain (MAD) est rattaché à un panier de devises composé de l'EUR (à hauteur de 60 %) et de l'USD (à hauteur de 40 %). Compte tenu des fortes pressions qui se sont exercées sur le marché des changes en 2017, les autorités ont adopté un régime de change flottant administré en janvier 2018 et élargi la bande de fluctuation à  $\pm 2,5$  % par rapport au cours de référence (contre  $\pm 0,3$  % précédemment). Le 6 mars 2020, la bande de fluctuation a fait l'objet d'un nouvel élargissement à  $\pm 5$  % pour soutenir la transition vers un régime de change plus souple.

### Encadré 1.1 : L'endettement croissant des entreprises publiques

L'État joue un rôle majeur dans l'économie. En 2019, son portefeuille comprenait 225 entreprises publiques, 43 entreprises à participation directe du Trésor ainsi que 449 filiales ou participations publiques (l'État étant l'actionnaire majoritaire dans 54 % d'entre elles).

La modernisation du Maroc est soutenue par la présence de l'État dans l'économie, notamment par de grands projets d'infrastructure dans les transports (routes, ports, aéroports et chemins de fer), mais aussi dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Les entreprises publiques représentent les deux tiers de l'investissement public et près de 10 % du PIB.

L'endettement des entreprises publiques a atteint un niveau élevé et comporte désormais un risque important pour les finances publiques. En 2019, la dette contractée par ces entreprises était estimée à environ 13,8 % du PIB. Elle est concentrée pour l'essentiel (95 %) sur de grands groupes présents dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'énergie, de l'eau, des déchets et des transports. Afin d'analyser la dette totale du secteur public marocain, il convient notamment d'ajouter la dette des entreprises d'État, garantie par l'État, à celle de l'administration centrale. La somme des deux représentait 65 % du PIB en 2019.

La Commission spéciale sur le Nouveau Modèle de Développement, mandatée par le Roi Mohammed VI a présenté ses conclusions en mai 2021. Dans ce contexte, le Maroc va se doter d'une Agence des participations de l'Etat, dont le but sera la gestion stratégique et efficiente des participations de l'Etat.

## 1.2 Perspectives économiques : 2020 et au-delà

**La crise liée à la pandémie de Covid-19 a fortement pesé sur la croissance au niveau mondial, et le Maroc ne fait pas exception.** En 2020, les projections anticipent un taux de croissance du PIB mondial réel de 4,2 % (contre 2,8 % en 2019), avant un rebond à 5,2 % en 2021 (FMI, 2020b). Le PIB de l'UE, le principal partenaire commercial du Maroc, devrait enregistrer une contraction marquée, à -7,8 % (contre 1,3 % en 2019), avant de remonter à 4,1 % en 2021 (Commission européenne, 2020). Les prévisions de croissance du PIB réel de l'Afrique s'établissent à -2,4 % en 2020 (contre 3,2 % en 2019)<sup>1</sup>. En 2020, l'Afrique du Nord devrait enregistrer de meilleurs résultats que le reste du continent, avec un taux de croissance du PIB réel de -1,6 %<sup>2</sup>.

**En 2020, le Maroc a enregistré sa première récession depuis plus de 20 ans avec, de manière concomitante, une dégradation de son solde budgétaire.** La croissance du PIB réel s'est inscrite en repli, de 2,6 % en 2019 à -6,3 %<sup>3</sup> en 2020. L'économie a pâti à la fois de la pandémie de la Covid-19 et de la sécheresse<sup>4</sup>. En 2021, la croissance du PIB réel devrait enregistrer un rebond à 4,8 %<sup>5</sup>, soit plus que la moyenne du continent africain, de 3,1 %.

**La pandémie de Covid-19 a provoqué une série de chocs internes et externes.** Les perturbations des chaînes de valeur mondiales et le coup de frein économique de l'Union européenne, en particulier des principaux partenaires commerciaux (Espagne, France, Italie et Allemagne), ont pesé sur la demande de produits d'exportations clés en provenance

<sup>1</sup> Prévisions du département de la statistique de la Banque africaine de développement. Le taux de croissance moyen du PIB réel pour le continent africain exclut la Libye.

<sup>2</sup> La région Afrique du Nord regroupe l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

<sup>3</sup> La Direction du trésor et des finances extérieures estimait la croissance du PIB réel en 2020 à -6,3 %.

<sup>4</sup> Le Maroc a connu trois récessions dans les années 90, avec des taux de croissance négatifs du PIB réel en 1992 (-2,09 %), en 1995 (-5,3 %) et en 1997 (-1,56 %).

<sup>5</sup> Les autorités marocaines anticipent un taux de croissance de 5,4 % en 2021.

du Maroc. En 2020, les exportations ont chuté de 7,6 %, selon les analyses du Trésor. La contraction a été particulièrement sévère au deuxième trimestre (-27,5 %), avant de se reprendre aux troisième et quatrième trimestres, en particulier dans le secteur automobile qui représente un quart des exportations totales. De la même manière, les deux autres exportations principales, à savoir le phosphate et ses produits dérivés et les produits agricoles, ont enregistré un rebond. En revanche, les exportations du secteur textile et cuir sont restées modestes.

**La baisse de la production et de la demande des consommateurs a fait reculer les importations de 14,1 % en 2020.** Le Maroc enregistre un déficit structurel de sa

balance commerciale, ressortant à -16 % du PIB en moyenne annuelle sur les cinq dernières années. Les projections anticipent une amélioration en 2020 suite à la baisse des importations, en particulier de celles des biens d'équipement et de l'énergie, qui représentaient respectivement 28,5 % et 19,6 % du total des importations en 2019. La forte chute des cours du pétrole a atténué l'impact de la facture énergétique sur la balance des opérations courantes. En 2020, le déficit de la balance des opérations courantes s'est amélioré de 2,2 points de PIB, en s'établissant à 1,5 % du PIB (Tableau 1.4), grâce à une baisse des importations supérieure à celle des exportations, la bonne maintenance des fonds transmis par les travailleurs marocains à l'étranger et les dons de l'Union Européenne.

**Tableau 1.4 : Indicateurs macroéconomiques et projections  
(taux de croissance annuelle ou % du PIB)**

	2012-16	2017	2018	2019	2020(e)	2020(p)	2020(p)
Croissance du PIB réel (%)	3,2	4,2	3,1	2,5	-6,3	4,8	3,5
Inflation, IPC (%)	1,4	0,7	1,6	0,2	0,7	0,1	0,7
Solde budgétaire* (% du PIB)	-5,2	-3,5	-3,8	-4,1	-7,7	-6,7	-5,9
Balance des opérations courantes* (% du PIB)	-5,9	-3,4	-5,3	-3,7	-1,5	-3,1	-4,3

Source : Données des autorités marocaines, estimation (e) et projections (p) basées sur des calculs de la BAD.

**Les arrivées de touristes et les recettes touristiques totales étaient en augmentation constante depuis 2009, respectivement de 5 % et 2 % en moyenne annuelle.** En 2019, les recettes du tourisme représentaient environ 17 % des exportations et 6,5 % du PIB. En 2020, elles ont chuté de 53,8 %, tandis que les arrivées de touristes sont en baisse de 79 %, contre 74 % au niveau mondial. En ce qui concerne les transferts des marocains résidants à l'étranger, la Banque mondiale prévoyait en avril 2020 une baisse de 20 %, qui ne s'est pas concrétisée<sup>7</sup>. Au contraire, selon les derniers chiffres communiqués par l'Office des Changes, ces transferts ont enregistré une hausse de 5,3 % en 2020.

**À partir du 20 mars 2020, les autorités marocaines ont**

**mis en place un confinement strict de trois mois pour contenir la propagation du virus (voir encadré 1.2).** La consommation des ménages a marqué le pas en raison des effets négatifs de la sécheresse sur les revenus ruraux et de la pandémie sur le marché du travail. Une perte nette de 432 000 emplois a été observée en 2020, le taux de chômage augmentant de 9,2 % en 2019 à 11,9 % en 2020 (5,9 % en zones rurales et 15,8 % en zones urbaines). Le recul tant des importations de biens d'équipement que de l'investissement public laisse augurer une réduction globale de l'investissement. Les grands projets financés par l'Etat ces dernières années ont contribué à un fort taux d'investissement. L'effet négatif de la pandémie sur les agrégats fiscaux pourrait à l'avenir être une contrainte à de nouveaux projets.

<sup>7</sup> Communiqué de presse du 22 avril 2020 intitulé « Selon la Banque mondiale, les remises migratoires devraient connaître un repli sans précédent dans l'histoire récente ».

**Les projections anticipent un doublement du déficit budgétaire, passant de 4,1 % du PIB en 2019 à près de 8 % en 2020.** La forte dégradation du déficit budgétaire est imputable à plusieurs facteurs : i) le recul de la consommation a entraîné une baisse des impôts prélevés sur les biens et services, qui représentent la moitié des recettes fiscales ; ii) la baisse des recettes des impôts directs et iii) l'augmentation des dépenses de consommation et de personnel de la fonction publique. La nécessité de financer le déficit a accru les emprunts, ce qui a porté la dette publique à 76,4 % du PIB en 2020, contre 64,8 % en 2019. Le ratio dette/PIB devrait retrouver une trajectoire baissière et atteindre 76,4 % en 2025. Le FMI estime que la solvabilité de la dette est soutenable, malgré une sensibilité accrue aux chocs (FMI, 2021). Les besoins de refinancement du pays ont augmenté. Néanmoins, le risque de refinancement reste très limité dû à la longue maturité moyenne de la dette souveraine de 7 ans et 4 mois. Le cout de la dette est modéré à 3,6 % en moyenne pour une dette majoritairement à taux fixe (92,5 %).

**Le Maroc a pu se procurer des ressources financières externes pour absorber les effets négatifs de la pandémie sur ses besoins de financement.** Grâce à l'appui financier du FMI et de ses partenaires de développement, le Maroc est parvenu à limiter les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 et à maintenir ses réserves officielles à un niveau adéquat atténuant les pressions sur la balance des paiements. Début avril 2020, les autorités marocaines ont mobilisé toutes les ressources disponibles au titre de la ligne de précaution et de liquidité (environ 3 milliards d'USD, soit 3 % du PIB du Maroc) signée avec le FMI pour la période 2018-2020. Début janvier 2021, le Maroc a remboursé par anticipation une partie des fonds prélevés au titre de la ligne de précaution et de liquidité du FMI, soit un montant de 936 millions d'USD. A fin décembre 2020, les avoirs officiels de réserve ont enregistré une hausse de 67,4 milliards de MAD, soit une augmentation de 26,7 % par rapport à fin décembre 2019, et totalisaient 321 milliards de MAD (36 milliards d'USD). Ces réserves, qui représentent plus de trois fois le volume de la dette à court terme (à échéance dans l'année), atténuent les risques susceptibles de mettre en péril la stabilité macroéconomique en cas de choc externe ou d'exercer une pression excessive sur le taux de change du

dirham. L'inflation reste faible et le taux de change effectif réel ne s'est pas beaucoup apprécié ces dernières années. Le risque de fuite des capitaux est également limité, en raison du contrôle exercé sur les transactions financières réalisées par les résidents marocains avec le reste du monde. Par ailleurs les transferts des travailleurs marocains à l'étranger ont augmenté en 2020.

**Le Maroc n'a pas subi de fortes pressions sur sa monnaie.** Début mars 2020, les autorités marocaines ont de nouveau élargi la bande de fluctuation du dirham, la faisant passer de  $\pm 2,5$  % (depuis janvier 2018 ; elle était de  $\pm 0,3$  % auparavant) à  $\pm 5$  %, tout en conservant le panier de devises de référence inchangé (60 % pour l'EUR et 40 % pour l'USD). L'objectif est d'accroître la capacité de l'économie à absorber les chocs externes et à améliorer la compétitivité. Depuis l'ajustement précédent de la bande de fluctuation du dirham en 2018, les fluctuations du cours des changes sont restées modérées, dans une fourchette stable de  $\pm 2,0$  %. Jusqu'à présent, la crise liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas pesé sur le taux de change. Au cours des deux dernières années, Bank Al-Maghrib n'est guère intervenue sur le marché des changes. Les banques ont elles-mêmes couvert leurs positions et leurs besoins en devises sur le marché interbancaire. Bank Al-Maghrib a réduit son taux directeur de 25 points de base à 2 % le 17 mars 2020, puis de 50 points de base à 1,5 % le 16 juin 2020, afin de soutenir l'économie face à la pandémie de Covid-19.

**Le Maroc continue de bénéficier d'une bonne liquidité sur les marchés financiers internationaux et du soutien de ses partenaires par le biais de divers instruments financiers.** En septembre 2020, le Maroc a émis un emprunt obligataire de 1 milliard d'EUR sur le marché financier international, en deux tranches de 500 millions d'EUR chacune. La première tranche à 5,5 ans porte un coupon de 1,375 %, tandis que la deuxième tranche à 10 ans est assortie d'un coupon de 2 %. En décembre 2020, le Maroc a à nouveau émis pour un montant global de USD 3 milliards en trois tranches : (i) la première tranche d'une maturité de 7 ans, portant sur un montant de USD 750 millions, (ii) la deuxième tranche d'une maturité de 12 ans, portant sur un montant de USD 1 milliard et (iii) la troisième tranche d'une maturité de 30 ans, portant sur un montant de USD 1,25 milliard.

### Encadré 1.2 : Mesures prises par les autorités pour faire face à la crise liée à la pandémie de Covid-19

De nombreuses mesures sanitaires ont été mises en œuvre pour limiter la propagation du virus. L'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 20 mars 2020 et prolongé à plusieurs reprises. Les autorités ont adopté diverses mesures de confinement, dont une période initiale de confinement strict de trois mois.

Sur le plan économique et social, plusieurs mesures ont été prises également. Les autorités ont créé mi-mars un fonds spécial pour la gestion de la pandémie de coronavirus. Ce fonds spécial vise à renforcer le système de santé et à atténuer de manière volontariste les conséquences économiques et sociales du virus. Le fonds, dont la gestion est confiée au ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, s'est vu doté d'une enveloppe de 10 milliards de MAD puisés dans le budget général. Ledit fonds a également bénéficié de contributions des partenaires institutionnels, du secteur privé, des citoyens et des régions aboutissant à la mobilisation d'un montant total de près 34,6 milliards de MAD.

Un comité de veille économique a également été créé sous la direction du ministère de l'économie et des finances afin de suivre de près la situation et de s'assurer de la célérité de la prise des décisions comme de leur exécution afin de soutenir l'économie nationale. Les initiatives mises en œuvre visent à atténuer les répercussions sociales des mesures de confinement sur les employés et travailleurs touchés tant dans le secteur formel que dans le secteur informel. Il s'agit notamment du versement d'une allocation mensuelle de 2 000 MAD aux employés des entreprises en difficulté et de l'introduction d'une aide mensuelle directe allant de 800 à 1 200 MAD en faveur des travailleurs des secteurs informels. Ces aides ont été acheminées par divers canaux, y compris les paiements mobiles.

Le comité de veille économique a également adopté un ensemble de mesures budgétaires et fiscales. Ces décisions visent à réduire les pressions financières sur les entreprises. Il s'agit notamment de la suspension du paiement des charges sociales par les entreprises entre mars et juin 2020, et de la mise en place d'un moratoire sur le remboursement de prêts bancaires et de crédits-baïls jusqu'au 30 juin sans frais supplémentaires ni pénalités pour les entreprises qui en font la demande. Pour les microentreprises et les PME en difficulté, les banques ont établi une ligne de crédit garantie par l'État à hauteur de 95 % et assortie d'un taux d'intérêt indexé sur le taux directeur de la banque centrale, fournissant des financements supplémentaires en fonds de roulement. Les entreprises dont le chiffre d'affaires était inférieur à 20 millions de MAD en 2019 ont également la possibilité de reporter le dépôt de leur déclaration fiscale.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a pris des mesures de politique monétaire et financière pour gérer les réserves en devises et assurer la liquidité du secteur bancaire, telles que la prolongation des contrats d'échange de devises contre dirhams, le triplement de la capacité de refinancement auprès de la banque centrale et l'élargissement de l'éventail de collatéraux admissibles. Bank Al-Maghrib a étendu son programme de refinancement en faveur des microentreprises aux crédits de trésorerie, en sus des crédits d'équipement, et a réduit son taux directeur de 75 points de base à 1,50 %. En outre, elle a autorisé les banques à reporter le provisionnement du risque de crédit pour les prêts faisant l'objet d'un moratoire durant la période allant jusqu'en juin 2020. Elle a aussi assoupli les coussins de fonds propres de 50 points de base pour une période de 12 mois, ramenant les seuils réglementaires à 8,5 % pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5 % pour le ratio d'adéquation des fonds propres, et encouragé l'utilisation des paiements mobiles et la réduction des règlements en espèces.



### 1.3 Enjeux pour l'avenir

À l'instar de nombreux pays d'Afrique et du reste du monde, le Maroc a subi une récession en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19. La réaction rapide et énergique des autorités marocaines a aidé à faire face à la crise économique et sanitaire. En 2021, on s'attend à ce que les effets négatifs de la pandémie sur le commerce, l'activité économique et les marchés financiers s'atténuent. La Banque africaine de développement anticipe un rebond de la croissance du PIB réel à 4,5 % en 2021, avant un ralentissement à 3,2 % en 2022. Les projections tablent sur une croissance économique positive, soutenue par la reprise des exportations vers l'Union européenne, une bonne saison agricole, le retour partiel des touristes et la résilience des transferts des marocains résidants à l'étranger. Après avoir doublé en 2020, le déficit des finances publiques

devrait renouer avec sa trajectoire baissière et revenir à sa moyenne de long terme.

**À moyen terme, la poursuite du développement du secteur privé pourrait favoriser l'inclusion et une hausse de l'emploi.**

À court terme, l'augmentation de la dette publique limitera la marge de manœuvre budgétaire et l'investissement public. Il est donc primordial que le pays renforce la dynamique du secteur privé. La pandémie a également mis en évidence la dépendance des industries marocaines vis-à-vis d'un nombre limité de produits et de marchés (comme cela est mis en lumière au chapitre 5). Le pays devrait s'efforcer de diversifier davantage ses exportations et sa participation aux chaînes de valeur mondiales. Il devrait encourager une croissance tirée par le secteur privé qui soit plus inclusive et contribue à réduire les disparités régionales, qui étaient relativement marquées au début de la pandémie.



## 2. Secteur privé : une vue d'ensemble

**B**ien que le gouvernement marocain mène une politique résolument volontariste et que l'économie soit l'une des plus diversifiées et des plus propices aux affaires de la région, le secteur privé du pays peine encore à créer des emplois dans le secteur formel et à accroître la valeur des PME. L'État marocain a mis en œuvre plusieurs politiques de développement s'appuyant sur les investissements publics et les activités des entreprises publiques, qui représentent une part non négligeable du PIB du pays. La promotion des flux d'investissements directs étrangers (IDE) a été au cœur de la stratégie nationale de développement au Maroc ces dernières années, et a vu la création d'« écosystèmes industriels » permettant aux entreprises étrangères d'accéder facilement aux ressources économiques et humaines. Bien qu'ils soient parvenus à attirer l'investissement étranger, ces écosystèmes ont engendré une dichotomie au sein de l'économie marocaine : certes, des entreprises étrangères se sont installées avec succès, mais les retombées pour les entreprises locales ont été limitées. L'État a aussi adopté des stratégies de développement sectorielles et régionales, qui ont été généralement efficaces.

### 2.1 Vue d'ensemble de l'économie privée locale

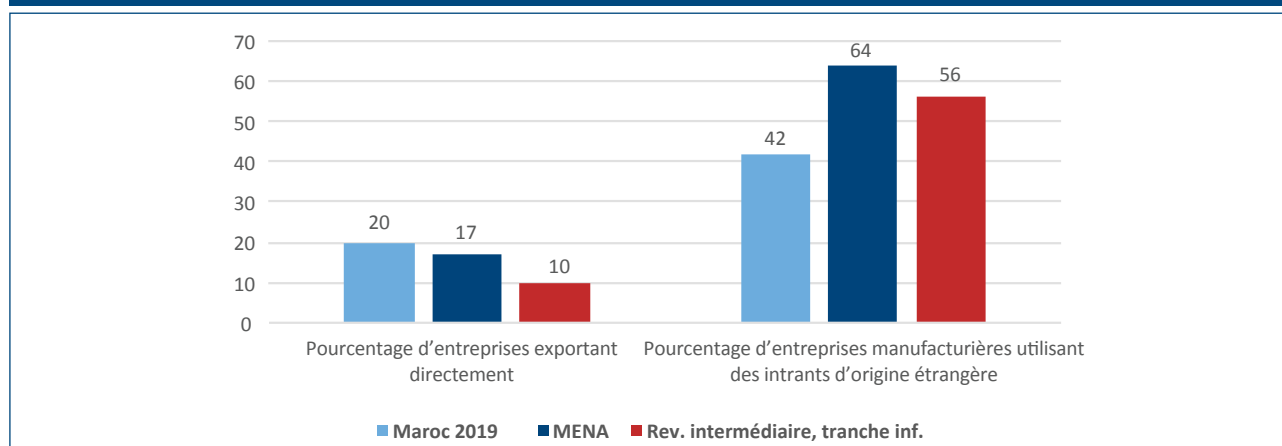
**Le Maroc possède l'un des climats d'investissement les plus stables et l'une des économies les plus diversifiées de la région.** En 2019, 57 % de la valeur ajoutée émanait du secteur des services, qui joue un rôle clé dans l'économie. Puissant moteur de croissance, le tourisme représente 12 % du PIB et 12,9 % de l'emploi total, selon le Conseil mondial du voyage et du tourisme. Cependant, l'activité touristique a été interrompue du fait de la propagation du coronavirus et il est difficile de prévoir son évolution à l'issue de la pandémie. L'industrie a engendré 30 % de la valeur ajoutée ; les IDE ont joué un rôle majeur dans les secteurs de l'automobile et du textile, ce dernier étant l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois.

**L'agriculture occupe une place considérable dans l'économie.** Elle emploie 37 % de la population active et représente 12 % de la valeur ajoutée. L'industrie agro-alimentaire recèle un potentiel important, mais les entreprises

marocaines peinent à progresser dans la chaîne de valeur. Par exemple, le Plan Maroc vert a entraîné une augmentation impressionnante de la production d'olives, d'agrumes et de fruits rouges, mais l'absence de filière en aval et de processus de transformation a entraîné une perte alimentaire importante, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

**Les entreprises privées marocaines restent plus actives que leurs homologues des pays voisins.** Selon la dernière édition de l'enquête sur les entreprises, réalisée conjointement par la BEI, la BERD et le Groupe de la Banque mondiale, la croissance annuelle moyenne du commerce de détail atteint en moyenne 13 %, une valeur nettement supérieure à la moyenne des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA) (à -5 %). Les investissements en faveur de la recherche-développement (R&D) concernent 27 % des entreprises, soit plus que la moyenne de la région MENA (23,3 %)⁸. Les entreprises marocaines exportent également davantage que la moyenne enregistrée dans la région MENA (figure 2.1).

⁸ Les enquêtes sur les entreprises sont des enquêtes d'un échantillon représentatif du secteur privé d'une économie. Elles couvrent différents aspects de l'environnement des affaires, notamment l'accès au financement et à l'infrastructure, la concurrence et la performance des entreprises. Elles sont menées auprès de chefs d'entreprise et de cadres de direction. Elles ciblent les entreprises officiellement établies (enregistrées) comptant cinq employés ou plus. Les entreprises détenues à 100 % par l'État ne peuvent y participer. La ventilation par secteur est la suivante : industrie manufacturière, commerce de détail et autres services. Au Maroc, 1 096 entreprises ont été interrogées entre mai 2019 et janvier 2020. Pour plus de détails sur la méthodologie de l'enquête sur les entreprises ainsi que les questionnaires, veuillez consulter : [www.enterprisesurveys.org/en/methodology](http://www.enterprisesurveys.org/en/methodology)

**Figure 2.1 : Pourcentage d'entreprises exportatrices et importatrices**

Source : Enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, la BEI et la BERD.

**Même si le secteur privé est dynamique par rapport à d'autres pays de la région MENA, l'investissement et la valeur ajoutée se concentrent sur un petit nombre d'entreprises.**

Les investissements du secteur privé représentent 16 % du PIB, mais 63 % de la valeur ajoutée est créée par de grandes entreprises (dont le chiffre d'affaires est supérieur à 175 millions de MAD). Alors que les PME représentent plus de 90 % des entreprises marocaines, elles peinent à investir, à accroître la valeur ajoutée et à se développer à plus grande échelle. Selon Bank Al-Maghrib, les PME ne contribuent qu'à environ 20 % du PIB et 30 % des exportations. Pourtant, elles créent une part importante des emplois dans le secteur informel, dont l'importance dans l'économie est estimée à environ 30 % du PIB.

**Un certain nombre de problématiques liées à l'environnement réglementaire ne sont pas propices à la création et à l'exploitation d'une entreprise.** Selon l'édition 2020 du rapport Doing Business de la Banque mondiale, qui classe le Maroc au 53<sup>e</sup> rang (il était 128<sup>e</sup> dix ans plus tôt), l'obtention de prêts constitue le plus grand défi pour faire des affaires (indicateur classé 119<sup>e</sup> sur 190), suivi du transfert de propriété (81<sup>e</sup>), et du règlement de l'insolvabilité (73<sup>e</sup>).

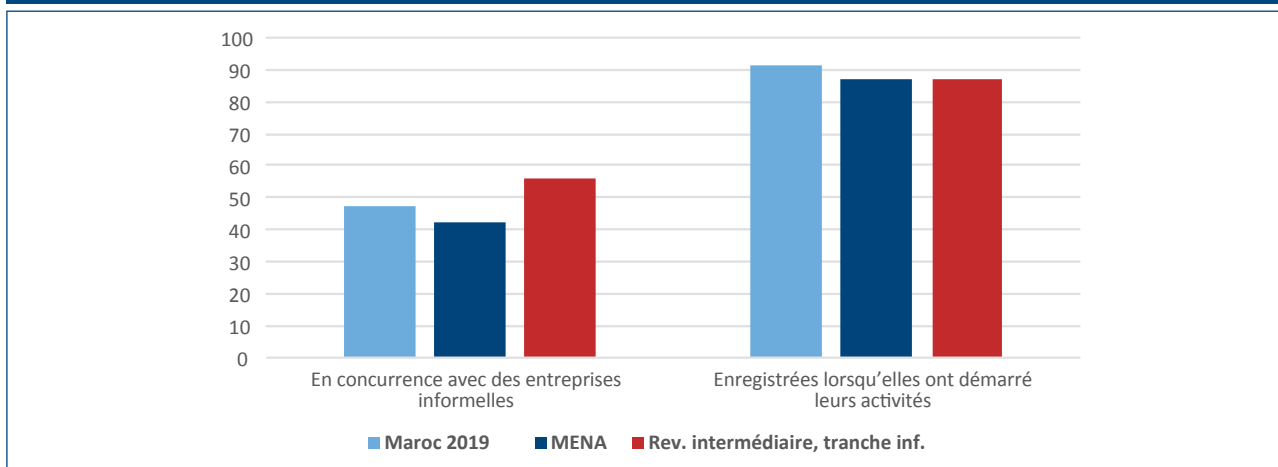
**Les entreprises privées du secteur formel ont également évoqué un certain nombre d'obstacles à l'essor du**

**secteur privé.** Selon l'enquête sur les entreprises, le clientélisme constitue la principale entrave au climat des affaires (cité par 15,5 % des entreprises), suivie par les taux d'imposition (15,2 %), l'administration fiscale (14,2 %) et les pratiques du secteur informel (9,1 %). Un résultat similaire a été mis en évidence par l'enquête nationale auprès des entreprises conduite par le Haut Commissariat au Plan en 2019, où le manque de transparence a été évoqué par 15,5 % des entreprises ayant soumissionné à un marché public.

**Les activités informelles sont également très répandues dans le secteur privé.**

Une grande partie des entreprises (47,2 %) indiquent être en concurrence avec des entreprises non enregistrées ou informelles (figure 2.2). Selon Bank Al-Maghrib, la taille de l'économie informelle a diminué entre 2009 et 2018, mais reste élevée à 30 % du PIB. Les stratégies mises en œuvre depuis le début des années 2000 pour améliorer l'environnement institutionnel, économique et financier ont contribué à réduire la taille de l'économie informelle de 43 % en 1998. Toutefois, la persistance d'importantes activités informelles nécessite des réformes structurelles supplémentaires, notamment celles liées à l'éducation, au système judiciaire, à la politique fiscale et au marché du travail. Par ailleurs, la contribution des PME à l'emploi formel et à la croissance reste faible et les PME ont été particulièrement affectées par la crise de la Covid-19 (voir encadré 2.1).

**Figure 2.2 : Entreprises et activités informelles (pourcentage d'entreprises)**



Source : Enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, la BEI et la BERD.

### Encadré 2.1 : Les PME au Maroc et la crise de la Covid-19

Par rapport aux moyennes et grandes entreprises, les PME ont été touchées de manière disproportionnée par les conséquences de la crise de la Covid-19. Un complément de l'enquête sur les entreprises au sujet de l'impact de la Covid-19, réalisé entre juillet et août 2020, indique qu'en moyenne, les petites entreprises ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires plus forte que les grandes entreprises (50 % contre 43 %) et une diminution plus marquée des horaires hebdomadaires (56 % contre 44 %). Les petites entreprises sont également davantage susceptibles de retarder les paiements (68 % contre 51 %) ; elles sont moins susceptibles d'avoir reçu une aide de l'État liée à la pandémie que les moyennes entreprises, mais plus que les grandes entreprises (26 % pour les petites entreprises, 37 % pour les moyennes entreprises et 22 % pour les grandes entreprises). De plus, les petites entreprises s'attendent davantage à ce que leur chiffre d'affaires ne retrouve pas un niveau « normal ». Il est aussi moins probable qu'elles aient lancé ou renforcé des activités commerciales en ligne.

## 2.2. Investissements publics et essor du secteur privé

Le secteur public est le principal moteur de la croissance de l'économie marocaine. Si le montant total des investissements atteignait 32 % du PIB en 2019, le secteur public effectue, principalement par l'intermédiaire d'entreprises publiques, entre la moitié (selon l'IFC) et les deux tiers (selon les banques publiques locales) des investissements dans le pays. Le rôle de l'État est également crucial en matière d'emploi, car il compte 42 % des salariés du secteur formel (Haut-Commissariat au Plan et Banque mondiale, 2017).

Ces dernières années, l'État a canalisé ses activités de développement en adoptant des stratégies nationales et régionales en la matière, qui ont été généralement efficaces. Les approches sectorielles comprennent une stratégie industrielle adoptée pour la période 2014-2020 visant à accroître les investissements directs étrangers grâce à un fonds d'investissement public de 2 milliards d'EUR, des mesures fiscales et la promotion de l'expansion en Afrique. L'on peut également citer les mesures suivantes : une stratégie de développement du secteur minier (exploration, recherche et exploitation) représentant 4 milliards d'EUR d'investissements ; une stratégie de soutien à la transformation numérique de l'économie, s'appuyant sur des objectifs tels

que la fourniture d'équipements aux PME et la mise en place d'ateliers de renforcement des compétences à l'intention des professionnels des technologies de l'information ; et un plan national en faveur du développement durable adopté en 2011, fixant des objectifs à l'horizon 2030. En outre, huit des 12 régions marocaines ont adopté à ce jour des stratégies régionales de développement, y compris concernant l'utilisation de fonds publics pour des projets d'infrastructure, ainsi que le développement des services publics et de l'éducation.

**Les grandes entreprises publiques, soutenues par des plans nationaux, sont au cœur du développement de l'activité économique au Maroc.** Les entreprises publiques jouent un rôle majeur dans les projets d'infrastructure et de développement. Bien que le gouvernement ait revu son approche en matière d'intervention dans l'économie, en

procédant à des privatisations dans les années 2000 et en reprenant ce processus en 2019, les entreprises publiques continuent à jouer un rôle majeur dans le soutien aux programmes et projets phares de l'État. Les dépenses d'investissement des entreprises publiques représentent la plus grande part de l'investissement public. En particulier, six entreprises publiques représentent environ les deux tiers de l'ensemble des filiales et sept ont effectué près de 60 % du montant total des investissements des entreprises publiques en 2016. Leurs activités sont principalement axées sur l'extraction des ressources naturelles (OCP, la société d'exploitation des phosphates), les services aux collectivités (ONEE, l'office de l'électricité), les infra-structures (ONCF, l'opérateur ferroviaire national), le transport aérien (RAM, la compagnie aérienne nationale), la logistique (TMSA, l'autorité portuaire de Tanger Méditerranée) et les assurances (CDG, le fonds de gestion d'actifs) (voir encadré 2.2).

### Encadré 2.2 : Le rôle de la Caisse de dépôt et de gestion dans les politiques de développement du Maroc

La Caisse de dépôt et de gestion (CDG) est une institution financière publique créée en 1959 pour gérer l'épargne à long terme (deux grands fonds de pension d'employés d'entreprises – telles que l'OCP – ainsi que d'agences publiques). Depuis les années 90, cette institution met également l'accent sur le développement industriel et régional du pays, ainsi que sur la prestation de services financiers tels que le financement de logements. Selon l'IFC, son bilan consolidé représentait 22 % du PIB en 2017.

Par l'intermédiaire de ses filiales ou dans le cadre de partenariats, l'institution investit largement dans un grand nombre de secteurs de l'économie, tels que l'enseignement supérieur, la promotion immobilière ou le tourisme. En 2019, 44 % de son portefeuille était consacré à l'immobilier et au développement régional, 19 % à la banque de détail et 14 % au tourisme, mais ce portefeuille couvre tous les grands secteurs de l'économie marocaine (Cour des Comptes du Royaume du Maroc, 2019). La CDG joue aussi un rôle dans la mobilisation d'investissements du secteur privé ou d'investissements de démonstration.

## 2.3 Le rôle des écosystèmes dans le développement du secteur privé

**Au Maroc, les politiques de développement du secteur privé ont principalement visé à attirer des flux d'investissements directs étrangers (IDE).** En 2019, les IDE nets représentaient 21,3 % du PIB, principalement dans

l'automobile et l'aéronautique. Le secteur des assurances a été le principal bénéficiaire des IDE, mais essentiellement suite à la vente à un investisseur étranger d'une participation dans une grande compagnie d'assurance locale. L'industrie manufacturière – suivie de l'immobilier – a été le deuxième secteur bénéficiaire, ce qui est encourageant dans le contexte des plans de développement industriel élaborés par l'État.

**La promotion des IDE a été principalement canalisée par la mise en place d'« écosystèmes industriels » (voir encadré 2.3).** Le premier de ces écosystèmes a été lancé en 2014, avec la mise en œuvre du Plan d'accélération industrielle 2014-2020 (PAI 1). En 2020, on compte 47 écosystèmes industriels – Renault et Airbus étant considérés comme les plus réussis. Ces écosystèmes ont été créés avec le solide appui de l'État (qui finançait la formation locale), et s'accompagnaient d'une fiscalité favorable et d'un accès aux terrains.

**Toutefois, l'accent mis sur les IDE a fait naître une forte dichotomie au sein de l'économie marocaine.** Les entreprises étrangères – principalement dans les secteurs de l'automobile et du textile – se sont implantées avec succès, mais leurs filiales sont souvent des sociétés étrangères et les retombées sur les entreprises marocaines sont limitées. La création d'emploi a également été décevante. En outre, si ces écosystèmes ont attiré des IDE, ils ont engendré

une dichotomie au sein de l'économie marocaine, entre les entreprises qui opèrent dans des zones franches et celles qui ne le font pas. En effet, bien que les entreprises locales et étrangères intégrées dans un écosystème aient bénéficié d'avantages importants, celles qui n'en faisaient pas partie n'ont pas nécessairement constaté d'amélioration de l'environnement dans lequel elles opèrent.

**Dans l'ensemble, s'il existe un fort potentiel de développement du secteur privé, compte tenu des degrés de diversification et d'entrepreneuriat, les chefs d'entreprise au Maroc continuent de se heurter à un certain nombre d'obstacles qui entravent l'essor du secteur privé.** L'État a axé ses politiques sur les investissements du secteur public et la mise en place des écosystèmes, mais il devra inévitablement s'attaquer aux questions en suspens en vue de promouvoir, dans l'ensemble des régions et des secteurs, un secteur privé robuste.

### Encadré 2.3 : Les écosystèmes dans le secteur automobile

La politique volontariste de l'État, avec la mise en place des écosystèmes, a été très fructueuse dans le secteur de l'automobile. Les mesures favorables aux IDE ont attiré de grands acteurs de la filière, avec à leur tête deux constructeurs français (Renault et PSA), et 200 fournisseurs. En 2019, l'industrie automobile avait la capacité de produire 700 000 voitures par an et employait 180 000 personnes, selon l'Association marocaine pour l'industrie et le commerce automobile (AMICA). Ce secteur est également l'un des pourvoyeurs les plus dynamiques d'emplois dans le pays : 28,8 % d'emplois ont été créés entre 2014 et 2018, selon le ministère de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique.

Malgré le succès indéniable du développement de cette filière au Maroc, les retombées dans l'économie locale ont été limitées, très peu d'entreprises marocaines ayant rejoint les pôles automobiles. Les entreprises marocaines n'accèdent pas aux principaux avantages des écosystèmes ni aux financements, aux terrains et à la main-d'œuvre constituée en leur sein, ce qui a limité l'approvisionnement local. L'État est toutefois conscient des aspects négatifs de la situation et s'efforce de mettre en œuvre de nouvelles mesures favorables dans le cadre du nouveau Plan d'accélération industrielle 2020-2025 (PAI 2), actuellement élaboré par le ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration (MEFRA) parallèlement aux travaux plus inclusifs menés sur le nouveau modèle de développement.



القرض الفلاحي للمغرب  
CREDIT AGRICOLE DU MAROC  
CHANGE



CHANGE

MoneyGram  
تحويل الأموال



CHANGE



RESERVE AUX CONVOYEURS  
DE FONDS

CONVOYEURS  
FONDS

WESTERN UNION  
تلفنات





## 3. Accès aux financements

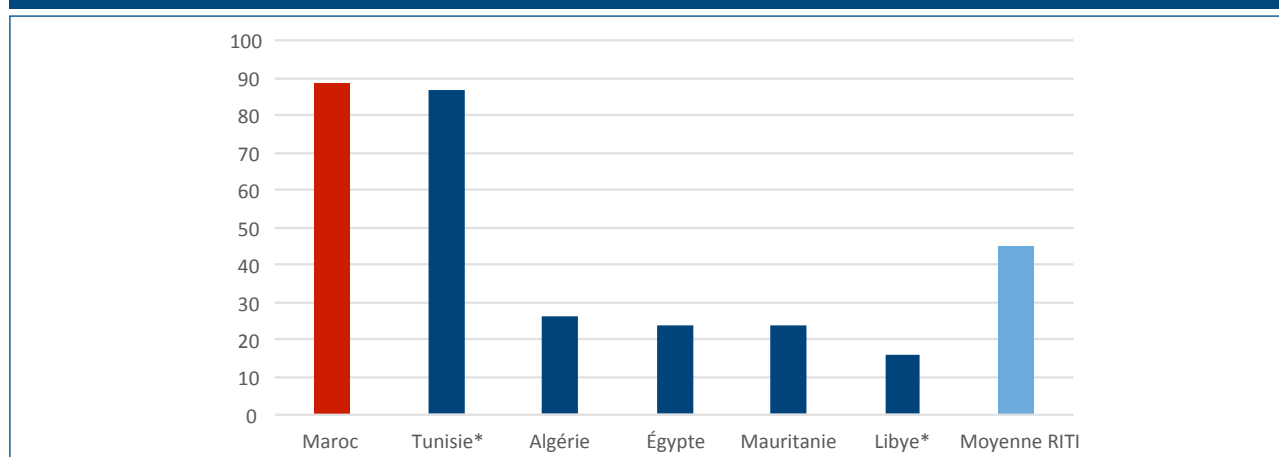
Un secteur financier dynamique est essentiel au développement du secteur privé. Un secteur financier qui offre aux particuliers et aux entreprises un accès efficace aux financements peut faciliter l'échange de biens et de services, la diversification des risques, la mobilisation de l'épargne et l'identification de débouchés intéressants pour les entreprises. Un meilleur accès aux financements peut également aider les entreprises du secteur informel à passer au secteur formel et favorise l'inclusion financière des groupes sociaux défavorisés. Bien que le Maroc dispose d'un secteur bancaire important, la difficulté d'accès aux financements extérieurs demeure un obstacle pour de nombreuses entreprises. L'intermédiation financière au Maroc est freinée par la concentration relativement élevée des prêts bancaires dans quelques grandes entreprises, par des exigences strictes en matière de collatéraux et par la disponibilité limitée d'informations sur le crédit. Si le secteur financier non bancaire revêt une importance croissante au Maroc, sa taille réduite limite le choix des instruments financiers pour les petites entreprises. À la suite de la pandémie de Covid-19, les autorités ont mis en place une série de mesures de soutien aux entreprises. À l'avenir, elles devront également développer les services financiers numériques et l'éducation financière afin de renforcer l'inclusion financière et l'accès aux financements.

### 3.1 Structure du système bancaire

**Le Maroc possède l'un des systèmes financiers les plus développés d'Afrique.** Le crédit au secteur privé équivaut à 88 % du PIB marocain et est nettement plus élevé que dans les autres pays d'Afrique du Nord (à l'exception de la Tunisie) ou que la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la

tranche inférieure (figure 3.1). Le niveau élevé de sophistication du système bancaire a permis aux grandes banques marocaines de renforcer et d'étendre leurs activités en Afrique, en partie pour accompagner l'expansion des grands groupes marocains. Les banques marocaines sont présentes dans environ 35 pays d'Afrique et les encours transfrontaliers représentent plus de 20 % de leurs actifs et un tiers de leurs bénéfices.

Figure 3.1 : Crédit au secteur privé en 2019 (% du PIB)



Source : Indicateurs du développement dans le monde, Groupe de la Banque mondiale. Remarque : \*Les données pour la Tunisie se rapportent à 2017 et celles pour la Libye à 2018. Moyenne RITI : moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

**Le secteur financier est centré sur les banques.** Il se compose de 90 institutions financières, dont 19 banques commerciales, 12 associations de microcrédit, 27 sociétés de financement et 6 banques extraterritoriales<sup>9</sup>. Le total des actifs du secteur bancaire se montait à 123 % du PIB en 2019. Sur les 19 banques qui exercent leurs activités dans le pays, sept sont étrangères et cinq sont majoritairement détenues par l'État. L'importance des banques publiques a diminué au cours des dernières décennies, passant de 40 % du total des actifs en 2002 à 18 % au cours des dernières années, les banques étrangères représentant 16 % des actifs.

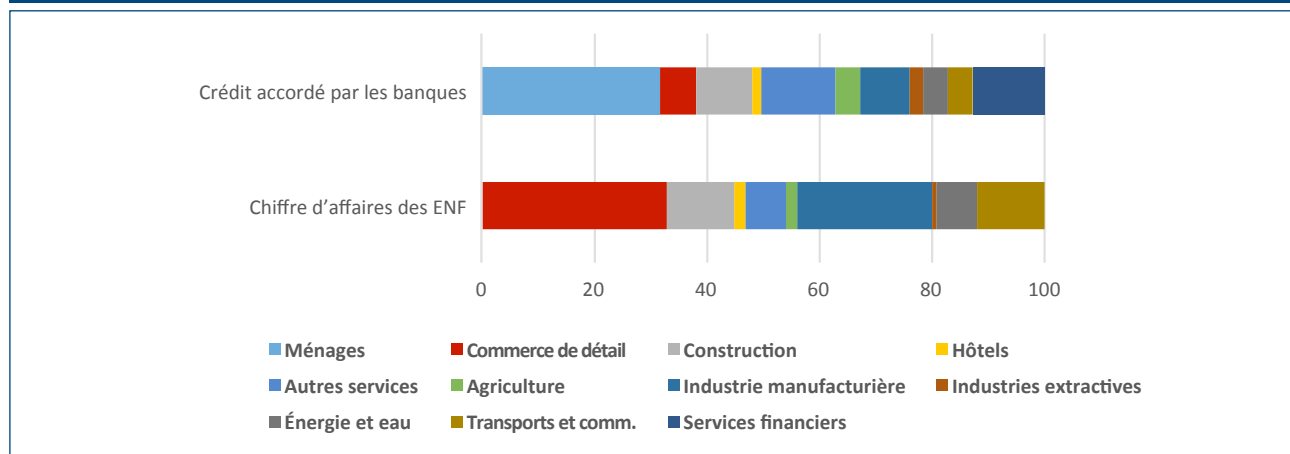
**La structure du système bancaire se caractérise par un degré élevé de concentration.** Les trois plus grandes banques (Groupe Attijariwafa Bank, Groupe BMCE Bank of Africa et Groupe Banque Populaire) représentent environ 65 % – et les cinq plus grandes banques environ 80 % – de l'ensemble des actifs, dépôts et crédits du secteur bancaire.

**Les bilans des banques se composent principalement de prêts à la clientèle, qui représentent 60 % du crédit total.**

Ces prêts sont financés principalement par des dépôts, qui entrent pour 68 % dans le total des financements. Environ 19 % des dépôts proviennent de Marocains résidant à l'étranger. Les prêts interbancaires ont diminué ces dernières années pour s'établir à 13 % de l'actif, tandis que l'encours des banques sous forme de titres est passé à 22 % de l'actif (dont la majorité est constituée de bons du Trésor).

**Les ménages représentent environ le tiers du crédit bancaire, tandis que les services financiers, les autres services, la construction et l'industrie manufacturière représentent respectivement environ 10 % du crédit** (figure 3.2). Cela indique que le crédit est réparti de manière relativement diversifiée entre les différents secteurs de l'économie. Toutefois, le crédit est souvent concentré sur les mêmes grandes entreprises, y compris les entreprises publiques, et les prêts bancaires aux PME ne représentent que 18 % du volume total de crédit. Malgré des limites réglementaires strictes, les risques liés aux grands encours de crédit ont persisté ces dernières années (FMI, 2021).

**Figure 3.2 : Activité économique des entreprises non financières (ENF) et crédit accordé par les banques en 2019 (en %)**



Source: Bank Al-Maghrib, Rapport sur la stabilité financière, Exercice 2019, Numéro 7.

<sup>9</sup> Le secteur bancaire représentait 63% du total des actifs du système financier en 2019. Le système financier comprend également le secteur de l'assurance (24 sociétés d'assurance et de réassurance, qui représentent environ 10 % du système financier), quatre fonds de pension (dont deux fonds publics) qui représentent 20 % du système financier, et la Bourse de Casablanca, qui est dominée par les banques et les entreprises des secteurs des télécommunications et de la construction.

**La plupart des indicateurs de solidité financière restent relativement bons par rapport aux normes régionales.**

Les niveaux de rentabilité et de liquidité des actifs, et notamment le rendement des actifs et le rendement des fonds propres, restent relativement bons par rapport à d'autres pays d'Afrique du Nord (tableau 3.1). Toutefois, les ratios de capital sont tendus. Même s'il est acceptable au regard des normes régionales, le ratio brut de prêts non productifs (PNP), à 7,5 %, est relativement élevé et devrait encore augmenter à la suite de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Les provisions bancaires en pourcentage des PNP sont jugées adéquates par les agences de notation. Elles devraient s'accroître en raison de la détérioration de la qualité des actifs, ce qui pèsera sur la rentabilité du secteur. Les principaux risques du secteur bancaire découlent de la concentration du crédit – y compris les grands encours de crédit, mais qui continuent toutefois à diminuer après avoir atteint leur apogée il y a plus de dix ans – et de l'exposition accrue des banques sur le continent africain.

**La solidité des banques reflète un cadre de réglementation et de surveillance robuste, bien que certaines difficultés**

**subsistent.** L'expansion des grandes banques marocaines vers d'autres pays d'Afrique offre des possibilités de diversification et de profit, mais elle accroît également les vulnérabilités, compte tenu des marchés plus risqués et de normes réglementaires moins strictes dans certains pays d'intervention des banques marocaines (FMI, 2020a). La banque centrale, Bank Al-Maghrib, qui surveille et règlemente les banques agréées au Maroc, dispose de l'indépendance dont elle a besoin et s'est dotée du savoir-faire nécessaire pour assurer la surveillance du secteur bancaire. Les normes de Bâle II ont été adoptées en 2007 et les normes de Bâle III, qui ont commencé à être introduites en 2014, devaient être pleinement mises en oeuvre fin 2020. La norme IFRS 9 a été introduite en janvier 2018. Les autorités ont également fait des efforts pour remédier à certaines faiblesses du cadre marocain de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (FMI, 2020a). Pour tenir compte de l'augmentation des risques découlant des encours transfrontaliers des banques marocaines, Bank Al-Maghrib a renforcé sa coordination avec plusieurs organismes de réglementation et de surveillance d'Afrique subsaharienne.

**Tableau 3.1 : Indicateurs de solidité financière du système bancaire en 2019 (en %)**

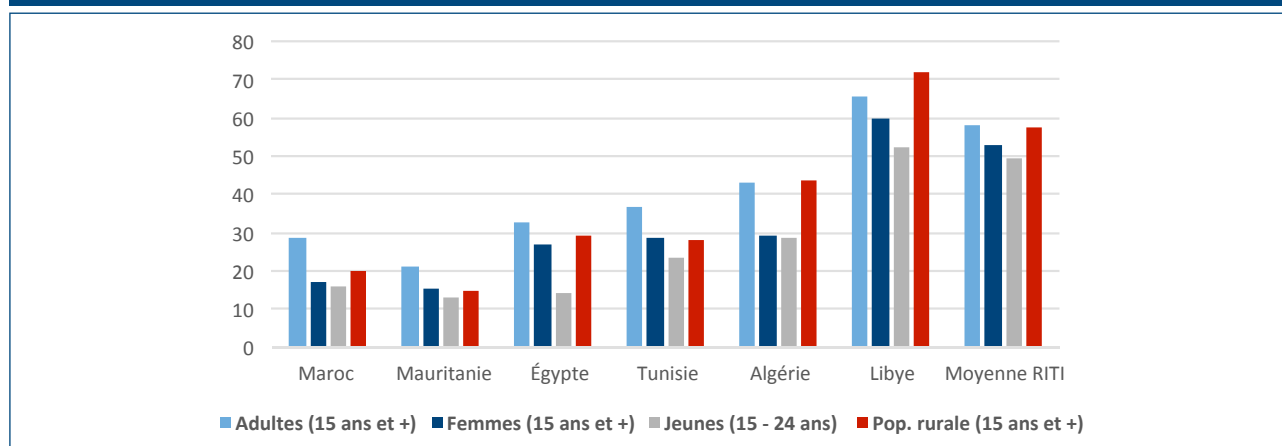
	Maroc	Égypte	Mauritanie	Tunisie
Ratio d'adéquation du capital	15,6	17,7	25,3	12,4
PNP/prêts totaux	7,5	4,2	21,5	13,9
Provisions spécifiques pour PNP	69,3	97,6	76,1	55,1
Rendement de l'actif	0,9	1,8	0,7*	1,2
Rendement des fonds propres	9,4	23,4	5,1*	13,5**

Source : Rapports par pays du FMI n° 21/2 (Maroc), n° 21/7 (Égypte), n° 20/140 (Mauritanie), n° 20/103 (Tunisie). Remarque : \* Le rendement de l'actif et le rendement des fonds propres pour la Mauritanie se rapportent à l'année 2015. \*\* Le rendement des fonds propres pour la Tunisie se rapporte à 2018. Aucune donnée récente n'est disponible pour l'Algérie et la Libye. Le dernier rapport par pays du FMI sur l'Algérie a été publié en juin 2018 et ne contient que des données (provisaires) jusqu'en 2017. Le dernier rapport par pays du FMI sur la Libye a été publié en mai 2013.

### 3.2 Inclusion financière des ménages

**Malgré les progrès rapides accomplis au cours des dernières décennies, l'inclusion financière au Maroc reste faible et une grande partie de la population n'a qu'un accès limité aux services financiers.** Les femmes, les jeunes adultes et les personnes vivant dans les zones rurales sont touchés de manière disproportionnée et éprouvent

plus de difficultés à accéder aux financements. Cela se reflète dans la proportion relativement faible d'adultes disposant d'un compte auprès d'une institution financière au Maroc. Par exemple, seulement 17 % des femmes, 16 % des jeunes adultes (âgés de 15 à 24 ans) et 20 % des personnes vivant en milieu rural ont un compte, contre 29 % de la population adulte (figure 3.3). En Afrique du Nord, seule la Mauritanie fait moins bien en matière de détention d'un compte.

**Figure 3.3 : Détention de compte en 2017 (en %)**

Source : Base de données Global Findex. Remarque : moyenne RITI : moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

**La présence d'une importante économie informelle et le manque d'informations sur le crédit contribuent au faible niveau d'inclusion financière.** Au Maroc, 90 % des paiements se font en espèces, contre 40 % à l'échelle mondiale (FMI, 2019). Par exemple, les factures de services collectifs sont principalement payées en espèces. Avec 25 succursales bancaires et 29 guichets automatiques pour 100 000 adultes en 2019 (selon les données de l'enquête du FMI sur l'accès aux services financiers), la densité et la pénétration bancaires sont relativement élevées par rapport à d'autres pays d'Afrique du Nord ou à des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, mais elles restent plus faibles dans les zones rurales qu'en milieu urbain. Environ un tiers des envois de fonds des travailleurs migrants sont reçus ou payés en espèces – contrairement à ce qui se passe dans de nombreux autres pays connaissant un niveau de développement similaire, où la plupart des envois de fonds sont transférés via le système bancaire<sup>10</sup>.

**Favoriser la transformation numérique devrait également contribuer à promouvoir l'inclusion financière.** L'accès aux plateformes de paiement numérique et leur utilisation restent très limités au Maroc. Seulement 17 % des Marocains

ont reçu ou effectué un paiement électronique au cours d'une année, ce qui correspond à 58 % de ceux qui possèdent un compte. Seulement 2 % de la population utilisent l'internet pour effectuer des paiements ou acheter des produits et services en ligne. Les paiements et transferts de l'État à destination des citoyens marocains sont également limités. Le Maroc affiche de moins bons résultats que la plupart des pays d'Afrique du Nord dans ce qui pourrait être un levier important pour l'inclusion financière. La stratégie nationale d'inclusion financière ainsi que l'adoption d'un cadre légal pour les paiements mobiles et le crowdfunding permettront de promouvoir l'inclusion financière.

### 3.3 Accès des entreprises non financières aux financements bancaires

**Malgré la taille du système bancaire dans l'économie marocaine, un grand nombre d'entreprises n'ont pas accès aux financements bancaires.** Selon la dernière édition de l'enquête sur les entreprises, réalisée conjointement par la BEI, la BERD et le Groupe de la Banque mondiale, seulement 62 % des entreprises du secteur formel disposent d'un compte courant ou d'épargne, un pourcentage inférieur à celui d'autres

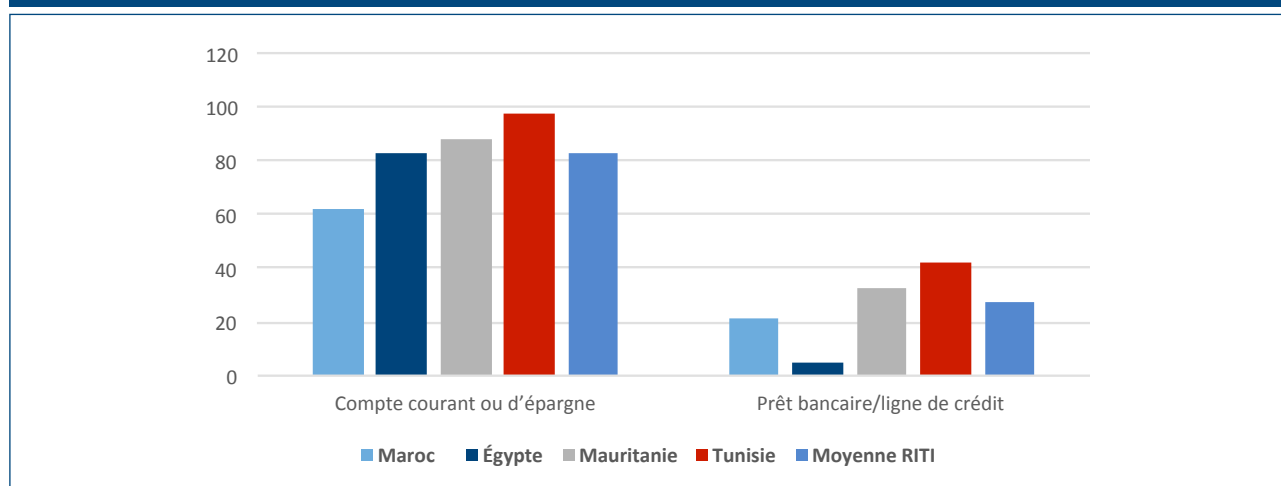
<sup>10</sup> Le Maroc a reçu plus de 7 milliards d'USD d'envois de fonds de travailleurs migrants en 2018, ce qui en fait l'un des principaux bénéficiaires de ce type de fonds en Afrique (après l'Égypte et le Nigeria). Les principaux pays d'origine de ces fonds sont la France, l'Espagne et l'Italie (BEI, 2020).

<sup>11</sup> Les enquêtes sur les entreprises sont des enquêtes d'un échantillon représentatif du secteur privé d'une économie. Elles couvrent différents aspects de l'environnement des affaires, notamment l'accès au financement et à l'infrastructure, la concurrence et la performance des entreprises. Elles sont menées auprès de chefs d'entreprise et de cadres de direction. Elles ciblent les entreprises officiellement établies (enregistrées) comptant cinq employés ou plus. Les entreprises détenues à 100 % par l'État ne peuvent y participer. La ventilation par secteur est la suivante : industrie manufacturière, commerce de détail et autres services. Au Maroc, 1 096 entreprises ont été interrogées entre mai 2019 et janvier 2020. Pour plus de détails sur la méthodologie de l'enquête sur les entreprises ainsi que les questionnaires, veuillez consulter : [www.entreprisesurveys.org/en/methodology](http://www.entreprisesurveys.org/en/methodology)

pays d'Afrique du Nord ou à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (figure 3.4)<sup>11</sup>. La taille de l'entreprise et la détention d'un compte bancaire sont étroitement liées. Au Maroc, seulement 58 % des petites entreprises (de 5 à 19 employés) disposent d'un compte courant ou d'épargne, contre 66 % des entreprises de taille moyenne (20 à 99 employés) et 82 % des grandes

entreprises (plus de 100 employés). Cela indique qu'une grande partie des entreprises marocaines, en particulier les plus petites, n'ont pas accès aux financements bancaires. L'absence de systèmes comptables appropriés et la couverture relativement faible des bureaux de crédit créent des obstacles supplémentaires à l'accès aux financements pour les entreprises marocaines (FMI, 2019).

**Figure 3.4 : Entreprises disposant d'un compte courant ou d'épargne et d'une ligne de crédit ou d'un prêt bancaire (en %)**



Source : Enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, la BEI et la BERD. Remarque : aucune donnée n'est disponible pour l'Algérie ou la Libye. Moyenne RITI : moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'enquête a été menée en 2019 pour le Maroc, en 2020 pour l'Égypte et la Tunisie et en 2014 pour la Mauritanie.

**La plupart des entreprises ne font pas appel au crédit bancaire.** Seulement 21 % des entreprises marocaines disposent d'un prêt bancaire ou d'une ligne de crédit en cours, ce qui est moins qu'en Tunisie, en Mauritanie ou que la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure – mais cela reste nettement plus élevé qu'en Égypte. Au Maroc, 19 % des petites entreprises ont un prêt bancaire ou une ligne de crédit en cours, contre 23 % des moyennes entreprises et 39 % des grandes entreprises<sup>12</sup>. L'autofinancement représente 62,5 % du financement de l'investissement des petites entreprises, contre 40 % des entreprises de taille moyenne et 49 % des grandes entreprises. Les systèmes de garantie mis en place lors des dernières années d'élargir l'accès aux financements externes

pour de plus petites entreprises. Cependant, seulement 6 % des microentreprises ont accès aux financements bancaires, et le microcrédit ne représente que 0,6 % du PIB (FMI, 2019). Cela indique un degré relativement élevé de concentration du crédit vers les grandes entreprises, y compris les entreprises publiques.

**La plupart des entreprises souhaiteraient bénéficier d'un financement bancaire.** Environ 62 % des entreprises marocaines ont déclaré avoir besoin d'un prêt en 2019<sup>13</sup>. Les entreprises marocaines sont souvent confrontées à de longs retards de paiement de leurs clients, ce qui augmente leurs besoins en matière de financement des fonds de roulement et peut, dans des cas extrêmes, entraîner des

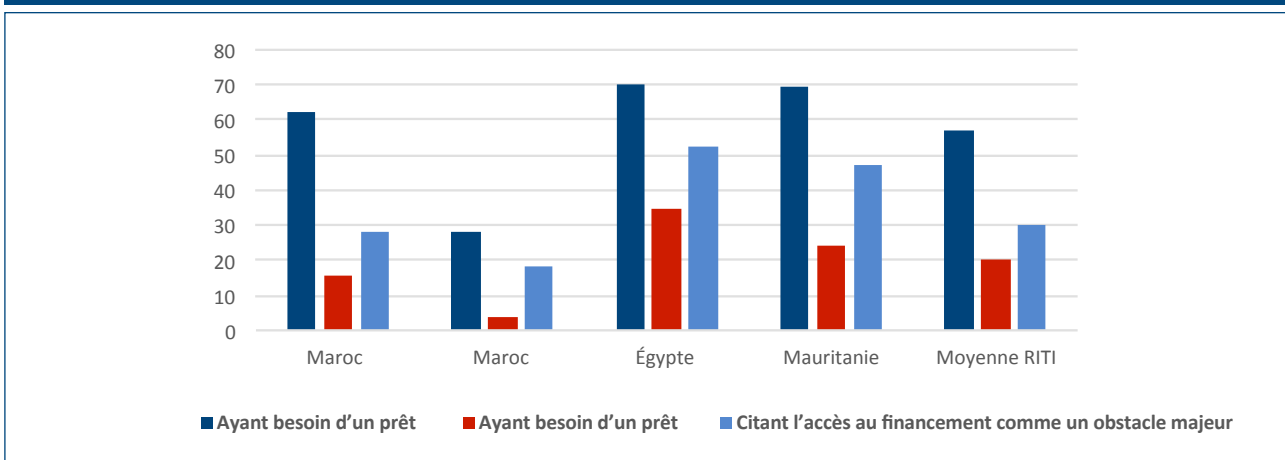
<sup>12</sup> Ces statistiques des enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, la BEI et la BERD sur le recours au crédit bancaire et l'autofinancement sont très similaires à celles de l'enquête nationale auprès des entreprises conduite par le Haut Commissariat au Plan en 2019.

<sup>13</sup> Certaines entreprises n'ont pas besoin de solliciter un financement bancaire parce qu'elles sont suffisamment dotées en capital et qu'elles peuvent financer leurs fonds de roulement ou leurs investissements au moyen d'autres sources de financement, telles que des ressources internes ou des bénéfices non distribués, des achats à crédit auprès de fournisseurs et des avances de la part de clients, ou par l'émission de nouveaux titres de participation.

risques de faillite, en particulier pour les petites entreprises. Cependant, seulement 15 % des entreprises ont demandé un prêt au cours de l'exercice écoulé (figure 3.5). L'écart entre la part des entreprises qui ont besoin d'un prêt et la part des entreprises qui ont sollicité un prêt est plus important au Maroc que dans d'autres pays d'Afrique du Nord ou que la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche

inférieure. Environ 28 % des entreprises marocaines déclarent que l'accès aux financements constitue un obstacle majeur à leurs activités, un pourcentage qui est légèrement plus élevé qu'en Égypte et que dans d'autres pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, mais qui reste nettement inférieur à celui de la Mauritanie et de la Tunisie.

**Figure 3.5 : Entreprises ayant besoin d'un prêt, ayant sollicité un prêt et ayant déclaré que l'accès aux financements constitue un obstacle (en %)**

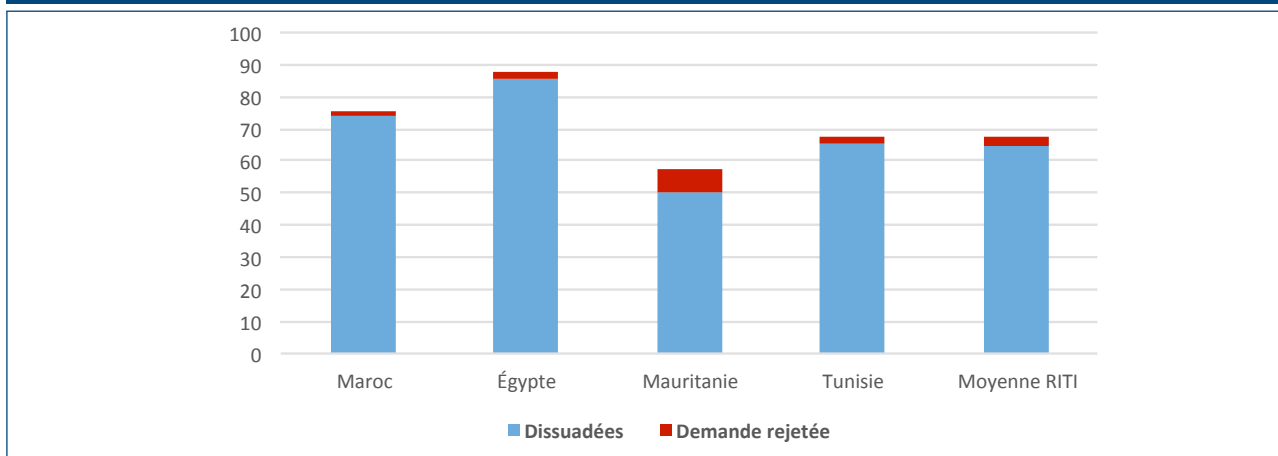


Source : Enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, la BEI et la BERD. Remarque : aucune donnée n'est disponible pour l'Algérie ou la Libye. Moyenne RITI : moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'enquête a été menée en 2019 pour le Maroc, en 2020 pour l'Égypte et la Tunisie, et en 2014 pour la Mauritanie.

**De nombreuses entreprises marocaines sont dissuadées de solliciter des prêts.** Les entreprises sont considérées comme « limitées dans leur accès au crédit » : i) lorsqu'elles ont sollicité un prêt mais que leur demande a été rejetée, ou ii) lorsqu'elles n'ont pas sollicité de prêt parce qu'elles en ont été dissuadées. Parmi les entreprises qui déclarent avoir besoin d'un prêt au Maroc, 75 % sont limitées dans leur accès au crédit, un pourcentage plus élevé qu'en Mauritanie, qu'en Tunisie ou que la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure – mais inférieur à celui enregistré en Égypte, où il atteint 81 % (figure 3.6). Au Maroc,

les principales raisons pour lesquelles des entreprises déclarent être dissuadées de solliciter un prêt sont la complexité excessive des procédures (26 % des entreprises) et des modalités et conditions (taux d'intérêt ou durée de prêt, notamment) non propices (25 %). Seulement 11 % des entreprises considèrent que les exigences élevées en matière de collatéral en sont la principale raison. Les entreprises découragées ont tendance à moins investir et à moins se développer que les entreprises qui sollicitent des prêts bancaires et passent ainsi à côté de possibilités de croissance et de création d'emplois (Banque mondiale, BEI et BERD, 2016).

**Figure 3.6 : Entreprises limitées dans leur accès au crédit (entreprises dissuadées de solliciter un prêt ou dont la demande a été rejetée, en %)**

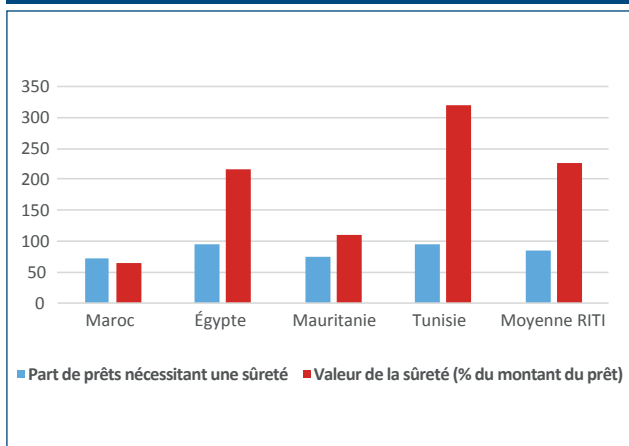


Source : Enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, la BEI et la BERD. Remarque : aucune donnée n'est disponible pour l'Algérie ou la Libye. Moyenne RITI : moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'enquête a été menée en 2019 pour le Maroc, en 2020 pour l'Égypte et la Tunisie, et en 2014 pour la Mauritanie.

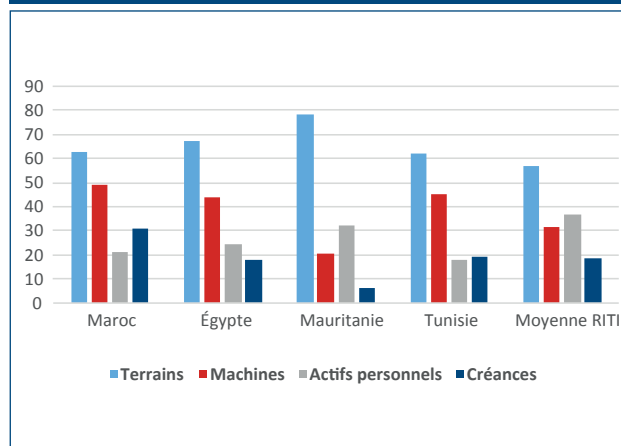
**Les exigences en matière de collatéraux sont moins strictes au Maroc que dans d'autres pays d'Afrique du Nord.** Environ 72 % des prêts bancaires au Maroc exigent un collatéral. Le montant de celui-ci équivaut, en moyenne, à 63 % du volume de prêt, ce qui est sensiblement inférieur aux taux en vigueur dans d'autres pays d'Afrique du Nord et à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la

tranche inférieure (figure 3.7). Les banques exigent souvent un ratio de la valeur des collatéraux sur l'engagement de crédit élevé pour compenser les longues et coûteuses procédures de saisie des collatéraux. Un taux global élevé de prêts assortis de collatéral reflète, quant à lui, des systèmes fondés sur des pratiques de prêt relativement prudentes et conservatrices.

**Figure 3.7 : Normes en matière de sûretés**



**Figure 3.8 : Types de sûreté exigés (en %)**



Source : Enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, la BEI et la BERD. Remarque : une institution financière peut exiger plusieurs types de sûretés de la part de l'entreprise pour lui accorder un prêt. « Terrains » : terrains et immeubles détenus par l'entreprise ; « Machines » : machines et équipements, y compris les actifs mobiliers ; « Actifs personnels » : actifs personnels du propriétaire (maison, etc.) ; « Créances » : créances clients et stocks. Aucune donnée n'est disponible pour l'Algérie ou la Libye. Moyenne RITI : moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'enquête a été menée en 2019 pour le Maroc, en 2016 pour l'Égypte, en 2014 pour la Mauritanie et en 2013 pour la Tunisie.

**Les banques se montrent souvent réticentes à accepter comme collatéraux les actifs mobiliers de l'entreprise et préfèrent, à la place, exiger des terrains et des bâtiments ou des actifs personnels du propriétaire de l'entreprise.**

En Afrique du Nord, les actifs mobiliers sont souvent utilisés en tant que collatéral secondaire, en plus d'un bien immobilier. Au Maroc, environ 63 % des prêts sont assortis de collatéraux sous la forme de terrains ou d'immeubles, un taux plus faible qu'en Égypte et en Mauritanie, mais légèrement plus élevé qu'en Tunisie et que la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (figure 3.8). Toujours au Maroc, moins de la moitié des prêts sont assortis de collatéraux prenant la forme de machines et d'équipements (49 %) ou de créances et de stocks (31 %). Il est beaucoup plus souvent demandé aux petites entreprises de mettre en gage des actifs personnels de leur propriétaire. Un régime de collatéraux qui accepte des actifs mobiliers – comme les machines et les équipements, les créances et les stocks – tend à faciliter l'accès aux financements parce que les actifs de la plupart des entreprises sont en grande majorité des actifs mobiliers (Alvarez de la Campa, 2011). Les réformes juridiques récemment intervenues au Maroc, notamment la loi sur les sûretés, devraient encore améliorer le cadre actuel régissant les collatéraux et permettent à de plus petites entreprises d'avoir accès au crédit bancaire pour financer l'investissement (voir section 3.6).

### 3.4 Le rôle des institutions financières non bancaires

**Bien que les banques soient la principale source de financement extérieur pour les PME, le rôle des institutions financières non bancaires au Maroc s'intensifie, en particulier pour les petites entreprises pour lesquelles elles représentent une source de financement de plus en plus importante.** Le secteur de la microfinance a connu une croissance régulière depuis 2013, ciblant les microentreprises et les clients à faible revenu. En 2019, les organismes de microcrédit affichaient un portefeuille dont l'encours s'établissait à 8,1 milliards de MAD (soit 0,7 % du PIB) et comptaient plus de 900 000 clients, dont environ la moitié étaient des femmes. Le secteur de la microfinance est fortement concentré,

les trois plus grands organismes de microcrédit représentant 92 % du marché (et les cinq plus grands organismes, 98 % du marché). Placé sous la surveillance de Bank Al-Maghrib, le secteur de la microfinance est stable, la part à risque du portefeuille s'établissant à 3 % pour l'ensemble du secteur.

**Des réformes juridiques visant à accroître la taille maximale des prêts sont venues appuyer le secteur de la microfinance, permettant aux organismes de microcrédit de servir également les petites entreprises.** Ce cadre réglementaire révisé améliorera également les normes de gouvernance et permettra aux organismes de microcrédit de renforcer et de diversifier leur structure de financement. D'autres réformes portant sur l'établissement du statut juridique des institutions de microfinance sont à l'étude et pourraient encourager davantage encore la croissance du secteur.

**Le développement de la finance participative (islamique) contribue également à l'inclusion financière en permettant en partie d'aller au-devant de ceux qui restent à l'écart du secteur financier en raison de convictions religieuses.**

La réglementation de la finance participative a été introduite en 2015, préparant le terrain pour l'octroi de cinq licences bancaires participatives et l'élaboration de produits financiers islamiques qui devraient se développer. Les crédits à la clientèle octroyés par les banques participatives ont atteint plus de USD 1 milliard en 2019, contre USD 500 millions en 2018, et représentent ainsi plus de 10 % du crédit octroyé par le secteur bancaire.

**Le secteur du crédit-bail s'est développé dans un contexte juridique et réglementaire solide.** On dénombre sept acteurs principaux, qui sont tous des filiales de banques. Maroc Leasing, WafaBail (groupe Attijarawafa) et Maghrebail représentent une part de marché cumulée de 70 %. Les actifs de crédit-bail s'établissaient à 49,7 milliards de MAD en 2018, les PME représentant les deux tiers des clients. Le crédit-bail est particulièrement utile pour les petites entreprises qui ne peuvent accéder à des prêts bancaires classiques parce qu'elles n'ont pas d'expérience à faire valoir, ne disposent pas de collatéral ou ne peuvent pas répondre à d'autres critères exigés pour obtenir un tel financement.



**Le Maroc est l'un des plus grands marchés de la région pour ce qui est du financement en fonds propres.** Avec une capitalisation boursière de 65 milliards d'USD en 2019 (55 % du PIB), la Bourse de Casablanca est la deuxième bourse d'Afrique après celle de Johannesburg (1 056 milliards d'USD, soit 300 % du PIB). Le Maroc est également l'un des marchés les plus actifs pour ce qui est du capital-investissement en Afrique (après l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Kenya)<sup>14</sup>. La Bourse de Casablanca est fortement concentrée – les dix plus grandes entreprises représentant environ les trois quarts de la capitalisation boursière totale – et ne constitue pas encore une bonne solution de substitution pour le financement des PME. La Bourse de Casablanca a entrepris des réformes visant à favoriser l'accès des PME au marché boursier, en mettant notamment en place un « troisième compartiment » pour les entreprises levant des volumes limités. Les réformes introduites en 2019 prévoient la création d'un marché alternatif dédié aux PME, avec des exigences allégées en matière d'établissement de rapports pour les entreprises plus petites et plus innovantes afin de progressivement développer ce marché<sup>15</sup>. Le renforcement du financement des PME et des start-up est une des priorités du comité du marché des capitaux (CMC). Un certain nombre d'initiatives publiques axées sur les PME ont également conduit à la création de fonds de participation public-privé au cours des dix dernières années, ciblant des secteurs spécifiques tels que l'agriculture et l'énergie verte, et, plus récemment, de fonds de capital-risque pour soutenir les jeunes pousses. Une nouvelle loi sur le financement participatif (août 2019)

ouvre également la voie à de nouvelles formes de financement pour les PME.

### 3.5 Initiatives du secteur public pour promouvoir l'inclusion financière

**La nouvelle vision de l'État marocain en matière de croissance économique et d'inclusion sociale passe par un secteur financier inclusif et diversifié.** Au cours des dernières années, le Maroc a mis en œuvre des réformes du secteur financier qui concourent à l'inclusion financière. Deux stratégies sectorielles, la stratégie nationale d'inclusion financière et le Plan Maroc numérique ont fixé les priorités politiques et défini les feuilles de route dans ces domaines.

**Le cadre pour les opérations garanties a été renforcé par l'approbation de nouveaux régimes de faillite et de collatéraux en avril 2018,** qui devraient faciliter l'utilisation, l'enregistrement et l'exécution des collatéraux. Il s'agit d'une réforme attendue depuis longtemps, car le Maroc reste en dessous d'autres pays d'Afrique du Nord, tels que l'Égypte et la Tunisie, dans le classement de la facilité à obtenir des prêts et selon l'indice de fiabilité des collatéraux du rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale (tableau 3.2). Une nouvelle loi sur les collatéraux mobiliers (avril 2019) devrait aider à surmonter la fragmentation des dispositions légales relatives aux types d'actifs et la complexité des procédures d'exécution des collatéraux. Elle a également établi un registre électronique des collatéraux mobiliers, administré par le ministère de l'économie et des finances, afin de renforcer la sécurité et la transparence.

<sup>14</sup> D'après les données de l'EMPEA sur le nombre d'opérations de capital-investissement au cours de la dernière décennie.

<sup>15</sup> PME dont le bilan ne dépasse pas 200 millions de MAD et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 millions de MAD.

**Tableau 3.2 : Doing Business 2020 – Classement de la facilité d'obtention de prêts**

	Classement de la facilité d'obtention de prêts	Indice de fiabilité des garanties (de 0 à 12)	Indice sur l'étendue de l'information sur le crédit (de 0 à 8)
Maroc	119	2	7
Algérie	181	2	0
Égypte	67	5	8
Libye	186	0	0
Mauritanie	132	2	6
Tunisie	104	3	7

Source : Doing Business 2020, Groupe de la Banque mondiale. Remarque : un score inférieur (sur 189 pays) dans le classement de la facilité d'obtention de prêts correspond à un meilleur résultat. Une valeur plus élevée dans l'indice de fiabilité des garanties (0-12) et l'indice sur l'étendue de l'information sur le crédit (0-8) indique de meilleures performances.

**Le système d'information sur le crédit permet d'avoir accès à davantage de renseignements financiers sur les emprunteurs existants et potentiels.** Depuis 2009, le Maroc dispose à la fois d'un registre public de crédit et d'un bureau de crédit privé. Le marché des bureaux de crédit privés a été libéralisé en 2016, ce qui a conduit à la création d'un deuxième bureau ainsi qu'à une concurrence accrue dans la fourniture de services d'information et à une plus grande couverture de la population. Les bureaux de crédit recueillent des informations positives et négatives sur les emprunteurs (particuliers et entreprises) des institutions financières supervisées par Bank Al-Maghrib. Ils aident les PME à se bâtir une réputation et à en tirer parti pour accéder aux financements. De nouveaux services ont été mis en place, tels que l'évaluation du risque de crédit et la surveillance du portefeuille des PME, ainsi que le recours à des données alternatives reposant sur les informations relatives au paiement des factures de services collectifs (ce qui est particulièrement utile pour les segments de la population dont les données bancaires sont plus limitées). La couverture des bureaux de crédit est passée à 31,6 % de la population adulte en 2019, contre 24,6 % en 2016, ce qui représente le pourcentage le plus élevé de la région.

**Nouvelle loi bancaire de 2015 : intensification de la concurrence entre établissements bancaires et non bancaires et encouragement de l'innovation par l'autorisation d'un nouveau type d'intermédiaire financier spécialisé dans l'émission de monnaie électronique et capable de proposer des services de paiement.** Depuis

2015, Bank Al-Maghrib a autorisé l'établissement de 11 établissements de paiement, dont trois opérateurs de téléphonie, et a réglementé la mise en place d'un nouveau moyen de paiement par téléphone mobile (« m-wallet ») et l'interopérabilité entre les banques et les prestataires de services de paiement. Ces réformes peuvent avoir un impact important sur la population non bancarisée, qui sera en mesure d'effectuer des paiements et de recevoir des pensions et des transferts. La demande de paiements électroniques peut toutefois être limitée par une préférence traditionnelle pour les paiements en espèces, reflétant en partie la large place occupée par le secteur informel dans l'économie. Renforcer les incitations destinées à promouvoir le recours aux paiements numériques, sensibiliser davantage aux avantages des paiements mobiles ainsi que soutenir la culture numérique et la sécurité sont des mesures qui permettront d'accroître l'utilisation régulière de paiements mobiles et de promouvoir l'inclusion financière.

**Accélérer l'utilisation des services financiers numériques est un élément clé du Plan Maroc numérique,** une stratégie nationale de soutien à la transformation numérique, qui cible également les services d'administration en ligne et le passage au numérique du secteur privé. Réduire la fracture numérique (sur le plan de la couverture des infrastructures) entre les zones urbaines et rurales, ainsi que l'écart entre femmes et hommes en matière d'accès et de recours aux technologies permettra de faciliter l'inclusion économique et sociale (voir l'encadré 4.1 qui traite des paiements mobiles en tant que moyens de développement des zones rurales). Le Maroc

obtient de moins bons résultats aux tests d'éducation financière que d'autres pays où le taux d'alphabétisation est plus faible, notamment la Zambie, le Mozambique et le Sénégal.

**Pour diriger et coordonner l'éventail diversifié d'activités en faveur de l'inclusion financière au Maroc, Bank Al-Maghrib et le ministère de l'économie et des finances ont lancé en 2019 la stratégie nationale d'inclusion financière.**

Cette stratégie s'appuie sur les efforts décrits dans les sections ci-dessus, qui ont été récemment déployés pour étendre les services financiers aux PME et aux populations exclues. Elle vise à : i) développer les paiements mobiles ; ii) stimuler la microfinance grâce à l'augmentation des plafonds de crédit et à la suppression des taux plafonds ; iii) soutenir l'assurance inclusive ; iv) encourager la pénétration bancaire, y compris par les agences postales et grâce à l'assouplissement des exigences réglementaires pour les segments mal desservis (par exemple dans les zones rurales) ; v) faciliter la mise en œuvre d'instruments de financement innovants, en soutenant l'élaboration de nouveaux systèmes de notation du crédit (par exemple, analyse de mégadonnées relatives au paiement de factures de services collectifs) ; vi) soutenir la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, de paiements numériques, en faveur d'agents de la fonction publique et dans le cadre de marchés publics ; et vii) promouvoir l'éducation financière.

**Parallèlement aux réformes réglementaires, les initiatives financées par les pouvoirs publics au moyen de prêts spécifiques, de programmes de garantie publique et de dispositifs d'assistance technique pour les PME ont été utilisées comme des outils contracycliques en période de crise et comme des moyens de soutenir le développement de certains segments (innovation, exportations, industries ciblées, jeunes pousses, etc.).** La Caisse centrale de garantie (CCG), une institution financière publique placée sous la supervision de Bank Al-Maghrib, est l'institution clé qui met en œuvre ces initiatives. Avec un portefeuille global dont l'encours se montait à 6,1 milliards d'EUR à la fin de 2019, la CCG dispose d'une variété de produits (dette, fonds propres, garanties et assistance technique) pour répondre aux besoins financiers des entreprises en fonction de leur taille et de leur cycle de vie, l'accent étant mis en particulier sur les très petites

et les petites entreprises. En réponse à la crise de la Covid-19, la CCG a rapidement augmenté la taille de son portefeuille et le nombre d'entreprises soutenues par ses programmes. Grâce aux différents programmes de garantie mis en place par la CCG durant la crise et pour relancer l'économie (notamment sous les facilités Damane Oxygene et Damane Relance), les banques marocaines ont octroyé des prêts à plus de 75,000 entreprises pour un montant représentant près de 5 % du PIB (à fin février 2021). La CCG a également lancé d'autres programmes spécifiques qui se concentrent sur les très petites entreprises, le secteur immobilier et les entreprises du secteur du tourisme.

### 3.6 Enjeux à long terme

**Bien que le Maroc dispose d'un vaste secteur bancaire, la difficulté d'accès aux financements extérieurs demeure un obstacle pour de nombreuses entreprises, en particulier celles de petite dimension.** L'intermédiation financière au Maroc est freinée par la concentration relativement élevée des prêts bancaires dans quelques grandes entreprises, par des exigences strictes en matière de collatéraux et par la disponibilité limitée d'informations sur le crédit, ce qui dissuade les entreprises, en particulier les petites, de solliciter des financements bancaires. Si le secteur financier non bancaire revêt une importance croissante au Maroc, sa taille réduite limite le choix des instruments financiers pour les petites entreprises.

**La crise de la Covid-19 a exacerbé les difficultés d'accès aux financements pour les entreprises.** Selon le complément de l'enquête sur les entreprises relatif aux incidences de la Covid-19, 72 % des entreprises marocaines ont été confrontées à une baisse de la disponibilité de liquidités et de flux de trésorerie<sup>16</sup>. De même, 62 % des entreprises ont déclaré retarder les paiements aux fournisseurs, aux propriétaires ou aux autorités fiscales. Sans surprise, les petites entreprises sont plus susceptibles de pâtir de la situation, sous l'effet de la crise de liquidité ou de solvabilité provoquée par la pandémie.

**Les banques ont été relativement résilientes dans le contexte de la pandémie de Covid19, aidées en cela par des positions de liquidité initiales relativement saines ainsi que par le fort soutien apporté par Bank Al-Maghrib**

<sup>16</sup> Les propriétaires et les dirigeants des 1 096 entreprises marocaines consultées dans le cadre des enquêtes sur les entreprises menées entre mai 2019 et janvier 2020 ont de nouveau été interrogés en juillet et août 2020.

**et les programmes de garantie publique.** Le crédit a continué d'augmenter en 2020, en raison à la fois de la riposte vigoureuse de la banque centrale, qui a amélioré les conditions de liquidité et réduit les taux d'intérêt, et des programmes de crédit garanti de l'État (FMI, 2021). La banque centrale a également appelé les banques à accroître leurs provisions et à suspendre la distribution des dividendes en 2020, afin de constituer des réserves de capital pour parer à une éventuelle détérioration de leur portefeuille de prêts et de la qualité de leurs actifs. Mais l'encours du portefeuille de nombreuses banques est fortement axé sur des secteurs cycliques, notamment l'agriculture, l'immobilier (commercial), la construction et le tourisme, ce qui pourrait générer une certaine fragilité.

**L'inclusion financière est l'une des grandes priorités des autorités, en tant que vecteur essentiel de l'inclusion économique et sociale.** La mise en œuvre des deux stratégies nationales, l'une pour l'inclusion financière et l'autre pour le développement numérique (le Plan Maroc numérique), sera essentielle pour relancer l'économie à la suite de la pandémie de Covid-19. Le programme de réforme, qui a été lancé ces dernières années et a permis d'apporter des améliorations à l'infrastructure financière

(exigences en matière de collatéraux et recours aux bureaux de crédit, par exemple), aux services financiers numériques et au secteur financier non bancaire, devrait se poursuivre. Ces mesures visent à soutenir l'accès au crédit et à d'autres services financiers, mais aussi, en particulier, à combler les lacunes en matière d'accès et d'utilisation pour des segments spécifiques du marché, tels que les femmes, les jeunes et les populations rurales.

**Pour accélérer l'inclusion financière, le passage au numérique et l'éducation financière sont des priorités essentielles pour les institutions financières et leurs clients.** La pandémie de Covid-19 a exacerbé la nécessité de remédier d'urgence aux lacunes en matière d'inclusion financière. La transformation numérique permettra non seulement de renforcer l'accès des clients aux services financiers, mais elle sera également essentielle pour améliorer les processus internes des banques et autres établissements financiers, par exemple avec la mise au point de nouveaux modèles de risque de crédit et de commercialisation pour approcher d'autres marchés et des entreprises de plus petite taille, ce qui devrait aider à mieux acheminer les financements là où les besoins sont les plus grands.





## 4. Intégrer les zones rurales dans le modèle de développement

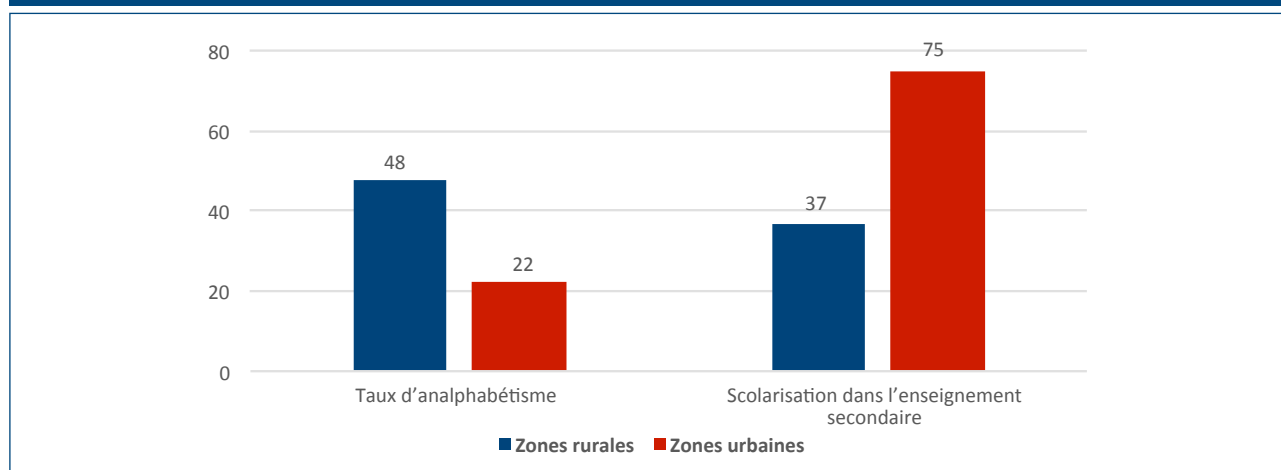
Les zones rurales du Maroc accueillent 40 % de la population mais elles ne génèrent que 25 % du PIB. Le secteur privé rural souffre du manque d'instruction de la main-d'œuvre, et offre peu de points d'entrée aux femmes et aux jeunes. L'activité économique en milieu rural se concentre sur un secteur agricole peu performant et particulièrement vulnérable aux sécheresses, telles que celle de 2020. En dehors des activités agricoles, l'entrepreneuriat privé reste limité, tant dans sa portée que dans son ampleur. Très au fait de ces enjeux, l'État a mis en œuvre, ces dernières années, un certain nombre de réformes visant à augmenter la connectivité en milieu rural et à renforcer les infrastructures et la valeur ajoutée dans l'agriculture. Malgré les efforts considérables déployés, l'intégration des régions rurales dans l'économie urbaine active du Maroc reste un défi majeur ; elle s'avère toutefois essentielle pour favoriser l'inclusion et élargir la place du secteur privé dans l'ensemble de l'économie.

### 4.1 Améliorer l'éducation et renforcer l'agriculture : deux facteurs clés de réussite de l'économie marocaine

Les zones rurales du Maroc sont moins développées que les zones urbaines en raison du manque de qualifications de la main-d'œuvre. Le taux d'analphabétisme dans les régions rurales est deux fois plus élevé qu'en milieu urbain

(figure 4.1). L'écart se creuse encore davantage si l'on tient compte de la répartition entre les sexes : on dénombre 60 % de femmes analphabètes en milieu rural (contre 31 % dans les zones urbaines) et 35 % d'hommes analphabètes (14 % dans les zones urbaines). Les régions rurales figurent également parmi les plus pauvres du pays. En 2014, 40 % de Marocains vivaient dans des zones rurales, mais ils représentaient 79 % du nombre total de pauvres (Banque mondiale, 2018).

Figure 4.1 : Taux d'analphabétisme et taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire des populations rurales et urbaines (en %)



**Pour assurer le développement rural, il est nécessaire de promouvoir l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes peu qualifiées.** Alors que les jeunes représentaient 34 % de la population totale du Maroc en 2018, ils étaient confrontés à des inégalités fondées sur le sexe et le lieu de résidence, notamment dans les régions rurales (CESE, 2018). Du point de vue de la parité hommes-femmes, en 2015, la plupart des femmes d'affaires étaient issues des zones urbaines (73 % d'entre elles provenaient des régions de Casablanca et de Rabat) et les femmes chefs d'entreprise étaient sous-représentées dans les zones rurales (AFEM, 2015). De même, en 2017, les femmes étaient présentes dans 93 % des activités agricoles, et représentaient 40 % de la main-d'œuvre agricole, mais seulement 7 % des chefs d'exploitation (AgriMaroc, 2017). Afin de promouvoir la participation des femmes en milieu rural, le Plan Maroc vert appelait à la création d'organisations féminines agricoles, et des résultats positifs ont été enregistrés (en 2017, 1 779 coopératives féminines avaient été créées, rassemblant plus de 32 000 membres). Il préconisait aussi l'ouverture des organisations existantes aux femmes (la rendant même obligatoire pour les coopératives souhaitant obtenir un financement de projets).

**La main-d'œuvre rurale et la majeure partie de l'activité économique menée dans les campagnes sont concentrées dans le secteur agricole.** L'activité économique y repose essentiellement sur l'agriculture ; le revenu de 80 % de la population rurale en dépend (Olivé et Pérez, 2018), et 69,4 % de la population active rurale travaillait directement dans ce secteur en 2019. Cette intensité de main-d'œuvre dans l'agriculture reflète un retard de modernisation du secteur, qui compte des exploitations encore très petites (70 % des fermes exploitent moins de 5 hectares) et souffre de la qualité limitée du sol (selon le Plan Maroc vert, la mécanisation du Maroc est onze fois inférieure à celle de l'Espagne).

**L'agriculture est très concentrée sur les cultures nécessitant de grandes quantités d'eau, notamment les céréales ; plus de 90 % de la demande d'eau émanait de l'irrigation agricole en 2010 (FAO, 2015).** En outre, la majorité des terres agricoles sont des cultures pluviales, et la médiocrité des systèmes d'irrigation a nécessité des réformes en profondeur, mises en œuvre progressivement (FAO, 2015). Par le biais du Programme national d'économie d'eau d'irrigation (PNEEI), les autorités soutiennent un modèle

d'irrigation plus durable depuis 2010, afin d'optimiser l'utilisation de l'eau et d'accroître la productivité des cultures en terrains irrigués. Si l'amélioration de l'approvisionnement en eau est essentielle, elle doit être associée au choix de cultures tolérant la sécheresse ou, au moins, consommant peu d'eau ; un tel choix permettrait au secteur agricole de devenir plus résilient et plus productif en réorientant les ressources hydriques vers des cultures à haut rendement et très productives (comme la culture maraîchère plutôt que la canne à sucre, par exemple).

**Hormis dans les activités agricoles, l'entrepreneuriat privé actif ne s'est pas encore développé dans les régions rurales.** En 2019, l'emploi dans l'industrie et l'artisanat en milieu rural ne représentait que 4,7 % de l'emploi global, en raison de la surreprésentation des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (près de 70 % des emplois). Le nombre de PME reste encore insuffisant dans les zones rurales, comme l'illustre l'exemple de la région de Drâa-Tafilalet, la plus rurale du Maroc. Elle comptait moins de 3 % du nombre total de PME en 2019, tandis que la région de Casablanca-Settat accueillait près de 39 % des PME marocaines (Haut-Commissariat au Plan, 2019). En 2014-2015, l'État et la Société marocaine d'ingénierie touristique (SMIT) ont établi des corridors touristiques thématiques et, en 2018, un rapport conjoint de l'OCDE et du ministère marocain du tourisme a appelé à la création de « clusters de tourisme » (OCDE, 2018). Dans les zones rurales, le tourisme favoriserait le développement du secteur privé et faciliterait l'accès des producteurs ruraux aux marchés locaux en les aidant à vendre leurs produits. Toutefois, ces tentatives n'ont pas donné de résultats tangibles et ne sont pas parvenues à générer un écosystème complet de PME autour du tourisme rural.

## 4.2 Connectivité et infrastructures rurales

**Depuis les années 90, l'État marocain a redoublé d'efforts pour améliorer la desserte des zones rurales.** Deux programmes nationaux de routes rurales (PNRR 1 et 2) ont été lancés, au cours des périodes 1995-2005 et 2005-2015, afin de favoriser l'accès aux régions rurales et de libérer leur potentiel. Cette campagne a porté l'indice d'accessibilité des zones rurales à 80 % (contre seulement 54 % en 2005) ; elle visait à faciliter l'accès de la population rurale aux services sociaux, à garantir les échanges économiques, à promouvoir les ressources et les activités rurales et, de manière plus



générale, à accroître la production tout en réduisant les coûts grâce à de meilleures infrastructures. Ces actions de renforcement du développement rural ont également porté sur l'accès à l'eau, qui a grimpé de 14 % à 96 % entre 1994 et 2016, grâce au Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER), qui a reçu le Prix des Nations Unies pour le service public en 2004. Ces initiatives visaient également l'intégration et la scolarisation (les femmes et les enfants étant ainsi libérés de la tâche de transport de l'eau).

**L'électrification a constitué un autre axe des politiques gouvernementales.** Avec la mise en œuvre du Programme d'électrification rurale global (PERG), le taux d'électrification est passé de 18 % à 99,47 % entre 1995 et 2017. La stratégie reposait sur la double approche d'un raccordement des villages au réseau, dans la mesure du possible, et de l'installation de kits solaires pour les zones les plus reculées et les habitations isolées. Parallèlement, l'accès aux services collectifs de base s'est amélioré au cours des deux dernières décennies, offrant ainsi des possibilités de développement en milieu rural.

**L'adoption limitée des technologies numériques constitue un frein à la connectivité en zones rurales et un véritable obstacle à l'intégration.** En 2017, seuls 33 % des ménages vivant en milieu rural possédaient un ordinateur, contre 71 % en milieu urbain. En 2015, 47 % des ménages ruraux avaient accès à l'internet, contre 76 % des ménages urbains. Pour les populations rurales, cette situation conduit à une double exclusion : d'une part, du reste de la société marocaine et, d'autre part, des activités industrielles et commerciales liées à l'agriculture marocaine. Il existe un problème d'inhabileté numérique, les smartphones étant utilisés principalement pour communiquer et échanger sur les réseaux sociaux, ce qui prive les utilisateurs du potentiel que représentent une participation accrue à l'économie, un accès aux services du secteur public ou l'utilisation d'instruments financiers en ligne. En outre, les capacités des applications numériques agricoles pourraient être mises à profit pour soutenir le développement rural, la productivité agricole (à la fois avant la mise en culture et après les récoltes), ainsi que le paiement mobile ou l'accès à des services financiers en ligne en vue de doper les investissements (voir encadré 4.1).

#### **Encadré 4.1 : Les paiements mobiles en tant que moyens de développement des zones rurales**

La banque sans fil a souvent été utilisée dans les politiques de développement comme outil d'intégration des régions rurales, car elle permet aux populations rurales d'accéder aux services financiers de base (là où il n'existe pas de structures bancaires). De plus, les services bancaires mobiles facilitent les échanges, le commerce et les transactions en promouvant le commerce électronique, mais aussi en informant mieux les producteurs : des prévisions météorologiques à l'indication des prix des matières premières en bourse, un accès à l'internet peut orienter les décisions en matière agricole et permettre des transactions instantanées.

Plusieurs initiatives ont vu le jour ces dernières années. En ce qui concerne l'accès aux financements, le Crédit agricole du Maroc (CAM) a lancé une importante stratégie numérique en 2017 et déployé des services et des « relais digitaux » dans les zones rurales dépourvues d'infrastructures adéquates et de services bancaires en ligne.

Le programme intégré d'appui et de financement des entreprises lancé en janvier 2020 par les autorités marocaines ciblait les zones rurales et semi-rurales, et une convention a été signée entre le CAM et Al Barid Bank. Il a conduit à un engagement spécifique en matière de prêts, notamment avec le programme « 5 ans, 5 emplois », qui visait à aider les jeunes entrepreneurs à établir leur PME, l'objectif étant d'avoir créé au moins cinq emplois au bout de cinq ans d'aide.

### **Au-delà du passage au numérique, la construction d'une infrastructure intégrée reste un défi dans le Maroc rural.**

Le développement du transport intermodal est un exemple de ce qui pourrait être entrepris pour renforcer le commerce à tous les niveaux, ainsi que pour l'intégration régionale du Maroc avec le reste de l'Afrique. Toutefois, entre 2012 et 2016, le transport ferroviaire de marchandises a diminué de 40 % au Maroc, pour chuter à moins de 25 millions de tonnes (Rensma et Hamoumi, 2018). Cette diminution a également concerné le fret autre que le phosphate, les céréales ne représentant que 6 % de l'ensemble des marchandises transportées par voie ferroviaire. En 2018, ce chiffre a légèrement augmenté pour atteindre 27 millions de tonnes. Le transport ferroviaire de produits agricoles reste modeste, puisque seuls les plus grands producteurs bénéficient du Plan logistique céréalier mis en place par l'ONCF, l'Office national des chemins de fer. Deux types de solutions pourraient être élaborées. Premièrement, il faut que les pôles agricoles travaillent en coordination avec les associations de producteurs établies sur l'ensemble du territoire marocain. Deuxièmement, il est nécessaire de s'appuyer sur le feroutage, en associant le fret intérieur par camion au fret ferroviaire, afin d'assurer l'optimisation des trajets et de rationaliser le secteur de la logistique.

### **4.3 Accroître la valeur ajoutée du secteur agricole : le Plan Maroc vert et au-delà**

#### **Ces dernières années, l'État a déployé d'importants efforts pour accroître la valeur ajoutée de l'agriculture.**

Le Plan Maroc vert visait, sur la période 2008-2020, à doubler la valeur ajoutée de la filière agricole et à créer 1,5 million d'emplois. Les nouvelles ambitions qui animent l'État devraient soutenir la mise en place d'indications géographiques protégées et favoriser ainsi les ventes de produits locaux sur les marchés. Le Plan Maroc Vert s'est concentré sur la production locale, avec la réalisation d'études régionales recensant les produits locaux (tels que l'huile d'olive, l'huile d'argan, les dattes, les clémentines ou le safran) et leurs chaînes de valeur, et promouvant des plans de développement spécifiques depuis 2010. L'Agence pour le développement agricole (ADA) a mis en place un label pour valoriser les produits locaux marocains (« Terroir du Maroc ») et a introduit des primes en leur faveur afin de stimuler la productivité. Le budget de 2019 visait à couvrir les coûts d'emballage que supportent les petits producteurs, à soutenir 100 groupes de producteurs et à appuyer les coopératives

pour faciliter la commercialisation et leur participation à des foires commerciales.

**Le Plan Maroc vert a eu des résultats positifs.** Le secteur agricole a pu drainer entre 2008 et 2018 un investissement de 104 milliards de MAD dont 40 % d'investissement public et 60 % d'investissement privé. L'ensemble de ces investissements ont permis d'améliorer les performances du secteur agricole tant sur le plan économique que social. Sur le plan économique, le PIB agricole a connu une augmentation annuelle de 5,3 % contre 3,8 % pour les autres secteurs permettant de créer ainsi une valeur ajoutée supplémentaire de 47 milliards de MAD. Sur le plan social, le Plan Maroc vert a permis la création de 342 000 emplois supplémentaires, et l'augmentation du nombre de jours de travail par an et par ouvrier de 110 jours/an à 140 jours/an suite à l'extension des superficies cultivées, à la diversification des cultures, et à l'amélioration de la production.

#### **Toutefois, le Plan Maroc vert, a jusqu'à présent donné des résultats limités en ce qui concerne le développement du secteur privé en milieu rural.**

Le Plan Maroc vert avait pour objectif d'établir six agropoles entre 2009 et 2015, c'est-à-dire des pôles agro-industriels compétitifs, afin d'attirer les investissements et de créer des emplois dans la filière agricole. Ces zones intégrées visaient à rassembler les acteurs agro-industriels, la logistique et les activités auxiliaires, afin de développer des chaînes à haute valeur ajoutée. Toutefois, en 2015, seuls deux des six agropoles prévues étaient en activité (ils étaient quatre en 2019, mais se trouvaient encore en phase de commercialisation) et moins de 30 % de leur surface totale accueillait des projets en 2016. Les agropoles peinent encore à se développer, et le coût élevé des terrains, dans ces zones spéciales, représente l'un des principaux obstacles qui empêchent les fabricants de s'y installer. Plus généralement, le succès du Plan Maroc vert, qui visait à limiter le déclin du secteur agricole, est remis en question par différentes études. Dans une étude sur le rendement du capital physique, le Haut-Commissariat au Plan a mis en évidence une baisse des investissements dans le secteur agricole, qui sont passés de 3,3 % sur la période 1999-2007 à 2 % en 2007-2014 (Haut-Commissariat au Plan, 2016). L'intensité capitaliste dans le secteur agricole a diminué (passant de 1,5 % à 0,8 %), malgré la perte annuelle de 13 600 emplois dans cette filière (entre 1999 et 2014). Les rendements agricoles ont globalement augmenté, mais l'investissement et l'emploi ont considérablement chuté. En fin de compte, la

définition imprécise des indicateurs et des objectifs n'a pas permis de réaliser une évaluation concrète et a amené les universitaires à considérer que le Plan Maroc vert ne contenait pas d'indicateurs permettant d'estimer l'évolution du revenu agricole en fonction de l'accroissement des capacités de production ou de la capacité des agriculteurs à jouer un rôle actif dans la gouvernance des chaînes de valeur agricoles (Saysse, 2015). Une nouvelle stratégie, « Génération Green », concerne la période 2020-2030, capitalise sur les résultats du Plan Maroc vert, et comble les lacunes, notamment celles liées à la commercialisation, à l'accès à l'eau et au foncier agricole.

**Des organisations interprofessionnelles ont cherché à renforcer l'intégration des zones rurales dans le modèle de développement.** Ces organisations, parmi lesquelles on peut citer Fimasucre (Fédération interprofessionnelle

marocaine du sucre), Interprolive (Fédération interprofessionnelle marocaine de l'olive) ou Interproberries (Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits rouges), ont été créées pour rassembler tous les acteurs d'une même filière (voir encadré 4.2). Ainsi, ces interprofessions jouent un rôle de plus en plus important pour assurer l'intégration des processus, mais la collaboration entre PME est encore trop peu développée. Seul un petit nombre de ces organisations sont actives et leur succès dépend de l'existence et du bon fonctionnement des associations de producteurs. En outre, cette méthode et le Plan Maroc vert ont des limites, étant donné que la plupart des instruments mis en œuvre concernent une chaîne de valeur agricole spécifique. Puisque la majorité des petits agriculteurs cultivent des produits agricoles différents, cette approche peut sembler inefficace et il est nécessaire de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient membres de ces interprofessions.

#### Encadré 4.2 : Interproberries, un modèle de filière intégrée

La filière des fruits rouges (fraises, framboises et myrtilles) se développe au Maroc, en particulier dans le Nord. Elle compte 629 exploitations agricoles, dont 593 (94 %) produisent des fraises, et la superficie consacrée à ce type de culture augmente : elle est passée de 3 035 hectares en 2009-2010 à 8 400 hectares en 2018-2019, soit une hausse de 176 %. Le chiffre d'affaires de la filière atteignait environ 350 millions d'EUR en 2019, tandis que la production avait augmenté de 84 %, passant de 107 000 à 197 000 tonnes au cours de la même période (Médias24, 2019). Le marché des fruits rouges progresse également sur le plan des exportations, qui sont passées de 66 332 tonnes en 2010-2011 à 115 442 tonnes en 2017-2018.

Interproberries (la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits rouges) a été créée en 2018, sur le modèle de Fimasucre (fondée en 1971). Elle a réuni deux fédérations, l'Association marocaine des producteurs de fruits rouges (AMPFR) et l'Association marocaine des conditionneurs exportateurs de fruits rouges (AMCEFR) et a pour but de structurer, d'améliorer et de défendre cette filière agricole. Au cours de l'hiver 2019-2020, la demande européenne de framboises a diminué, ce qui a particulièrement affecté le secteur des fruits rouges. Les prix ont chuté pour s'établir entre 20 et 40 MAD le kilogramme, alors que le coût de production était d'environ 50 MAD par kilogramme. La crise de la Covid-19 et la hausse des prix du transport qui l'a accompagnée ont aggravé ce problème. Le rôle d'Interproberries était d'aider la filière à trouver de nouveaux débouchés, en Chine ou en Inde par exemple, en concertation avec l'État marocain, de favoriser la consommation intérieure et de réfléchir collectivement à la façon d'adapter la production à la demande, en rationalisant les projets de nouvelles plantations et en limitant les surfaces cultivées consacrées à ce produit spécifique.

**Le développement rural est également entravé par l'accès limité aux terrains, problème qui touche l'ensemble**

**du pays, mais plus particulièrement les zones rurales.** La complexité et l'héritage du régime foncier au Maroc

conduit à la concentration de la propriété, et les petits agriculteurs peinent à comprendre la bureaucratie qui le régit et à en tirer parti. Le Plan Maroc vert, qui visait à développer l'acquisition de terres rurales en privatisant d'immenses zones (700 000 hectares), a exacerbé la dualité du système, en favorisant principalement les grands propriétaires fonciers. Des procédures longues et complexes freinent l'achat et l'enregistrement des terrains, même pour les entreprises étrangères qui cherchent à investir dans le pays (IFC, 2019). Taxer les terrains à bâtir pourrait limiter la spéculation et encourager une plus grande transparence du marché foncier, favorisant ainsi les investissements et le développement d'écosystèmes de PME. La simplification des règles et l'allègement des procédures contribueraient également, dans une large mesure, à promouvoir le respect des règles officielles dans l'agriculture et l'économie en général. Même si le secteur informel « officiel » est beaucoup moins représenté dans les régions rurales, le travail non rémunéré dans le

secteur agricole, en particulier celui des femmes, est courant et doit être dissuadé. Il est essentiel d'éliminer les obstacles réglementaires, surnuméraires et dépourvus d'utilité pratique, et de les remplacer par de nouvelles règles plus simples (en contrôlant leur application) pour développer une économie saine, dans les régions rurales, mais aussi, indirectement, en milieu urbain.

**Les zones rurales du Maroc recèlent un énorme potentiel, mais pour le libérer, il faut supprimer les principaux obstacles au développement du secteur privé.** Les autorités marocaines sont pleinement conscientes des défis à relever dans les zones rurales du pays et elles ont activement mis en œuvre des politiques ambitieuses telles que le Plan Maroc vert et la stratégie Génération Green. Les interventions publiques doivent certes viser à accroître l'inclusion dans ces régions, mais il convient également d'encourager les initiatives du secteur privé axées sur des idées novatrices.





## 5. Intégration commerciale du Maroc et évolution dans les chaînes de valeur mondiales

Ces quinze dernières années, le Maroc a mis en œuvre des stratégies industrielles volontaristes<sup>17</sup>, qui ont entraîné une hausse des exportations et des investissements directs étrangers (IDE). Le pays exporte principalement vers l'Union européenne (UE), tandis que les échanges commerciaux avec l'Union du Maghreb arabe (UMA) sont minimes. Les échanges avec l'Afrique subsaharienne augmentent rapidement, bien que leur niveau reste modeste. Le Maroc est fermement intégré dans les chaînes de valeur mondiales (CVM), en particulier dans le secteur automobile. Cependant, malgré des exportations en hausse, la valeur ajoutée locale incorporée dans les exportations marocaines s'est établie en 2016 à 74,6 %, alors qu'elle était de 93 % pour les pays de l'OCDE. La pandémie de Covid-19 a pesé sur les exportations et sur la croissance globale du PIB. Toutefois, elle a également démontré la réactivité du secteur pharmaceutique marocain et son potentiel d'exportation en Afrique subsaharienne, ce qui pourrait à terme renforcer la résilience et la compétitivité du pays.

### 5.1 Exportations marocaines et investissements directs étrangers

**Le Maroc exporte principalement vers l'Union européenne.**  
Le volume des échanges avec l'Afrique subsaharienne a

augmenté au cours des 20 dernières années. Partant d'un niveau faible, les exportations vers l'Afrique ne représentent que 5,2 % du total (tableau 5.1), mais la part des exportations marocaines vers l'Afrique subsaharienne s'est considérablement accrue au cours des deux dernières décennies (figure 5.1).

**Tableau 5.1 : Exportations marocaines par marché de destination en 2018  
(pourcentage du total des exportations de marchandises)**

	UE	UMA	RDM	Afrique subsaharienne				
				Total ASS	Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Est	Afrique centrale	Afrique australe
Part du total des exportations	61,57	1,67	31,51	5,25	3,32	0,65	0,58	0,70

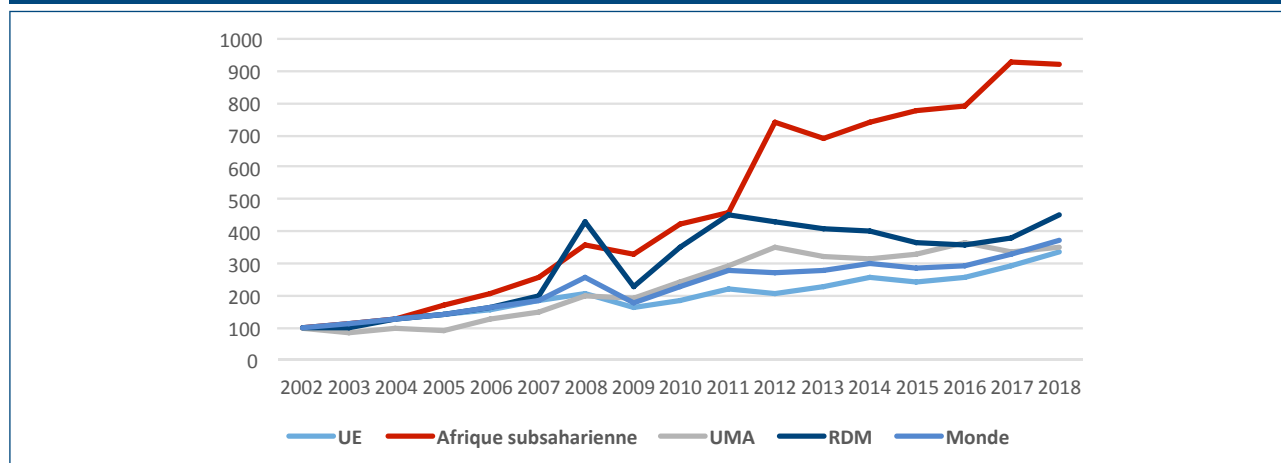
Source : Comtrade Data, 2018. Remarque : UE : Union européenne ; UMA : Union du Maghreb arabe ; RDM : reste du monde ; ASS : Afrique subsaharienne.

<sup>17</sup> En 2014, le Maroc a lancé le Plan d'accélération industrielle (PAI) 2014-2020, qui visait à créer 500 000 emplois avant la fin de 2020, à porter la part du PIB industriel de 14 % en 2014 à 23 % en 2020 et à renforcer les exportations.

Entre 2002 et 2018, les exportations marocaines ont enregistré au total une hausse impressionnante de 275 %. Même si les échanges commerciaux avec l'Afrique restent modestes, la croissance des exportations marocaines

vers l'Afrique subsaharienne a été particulièrement dynamique entre 2002 et 2018, avec un taux de 818 %, à comparer à 352 % vers le reste du monde et 235 % vers l'UE.

**Figure 5.1 : Évolution des exportations marocaines par marché de destination (indice : 100 en 2002)**



Source : Calculs de la BAD effectués à partir de la base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises (UN Comtrade). Remarque : UE : Union européenne ; UMA : Union du Maghreb arabe ; RDM : reste du monde. Le reste du monde est calculé en retranchant du total l'Afrique subsaharienne, l'UE et l'UMA.

#### Le volume des exportations marocaines vers l'Afrique subsaharienne était très faible en 2002 (2,3 % du total).

La forte croissance s'est traduite par une augmentation substantielle, mais la part globale des exportations vers l'Afrique est demeurée modeste à 5,25 % en 2018 (figure 5.2). En ce qui concerne les autres destinations, la tendance générale est marquée par une baisse des exportations vers

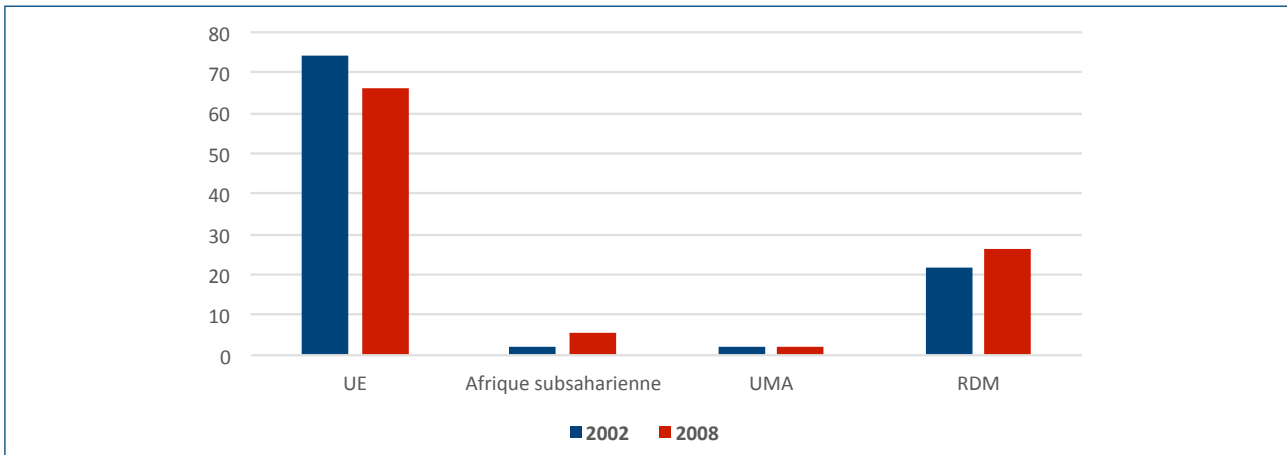
l'UE, qui sont passées de 74 % en 2002 à un peu plus de 61,6 % en 2018<sup>18</sup>. Cette diminution des exportations vers l'UE (en termes relatifs) a profité au reste du monde, qui absorbe actuellement 26 % des exportations marocaines (contre 21,7 % en 2002). En revanche, la part des exportations vers les pays de l'UMA n'a guère évolué depuis 2002 : autour de 2 % en 2018, elle a même légèrement baissé<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> Toutefois, le volume des exportations totales vers l'UE continue d'augmenter (figure 5.1).

<sup>19</sup> L'UMA comprend l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie.



**Figure 5.2 : Part des exportations marocaines pour les principaux marchés de destination en 2002 et 2008 (en %)**

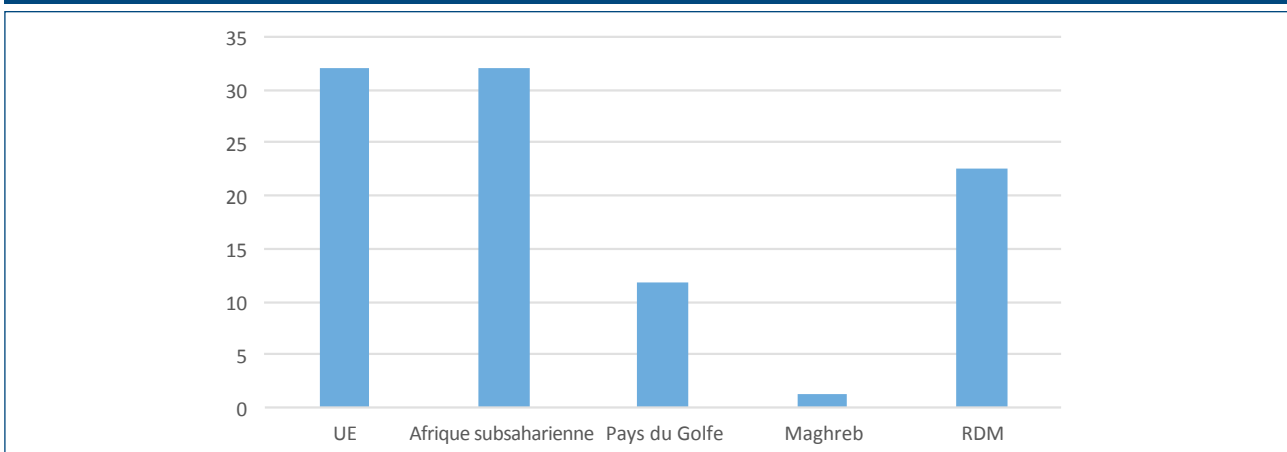


Source : Calculs de la BAD effectués à partir de la base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises (UN Comtrade). Remarque : UE : Union européenne ; UMA : Union du Maghreb arabe ; RDM : reste du monde. Le reste du monde est calculé en retranchant du total l'Afrique subsaharienne, l'UE et l'UMA.

Les Marocains investissent davantage à l'étranger, d'où une augmentation des investissements directs étrangers, en particulier en Afrique subsaharienne. Les investissements directs étrangers (IDE) du Maroc ont augmenté ces deux dernières décennies, passant de

moins de 0,20 % du PIB en 2000 à 0,66 % du PIB en 2018. En outre, environ 32 % des IDE du Maroc ont été investis en Afrique subsaharienne depuis 2016, ce qui confirme une intégration plus forte du pays sur le continent (figure 5.3).

**Figure 5.3 : Part des flux d'IDE du Maroc (en %), par destination, moyenne 2016-2018**



Source : Calculs de la BAD effectués à partir des données de l'Office des changes du Maroc. Remarque : UE : Union européenne ; RDM : reste du monde.

De 2007 à 2018, l'Afrique subsaharienne a reçu au total 24,972 milliards de MAD sous forme d'investissements en provenance du Maroc (environ 2,32 milliards d'EUR).

Au total, 30,4 % des investissements vers l'Afrique subsaharienne sont allés à la Côte d'Ivoire, 21 % au Mali, 11,4 % au Sénégal, 9,8 % au Gabon et 7,5 % au Cameroun<sup>20</sup>. C'est aussi à destination de ces pays que les exportations marocaines sont les plus élevées. Par ailleurs, 41 % des IDE ont été effectués dans le secteur bancaire, 27 % dans l'industrie et 19 % dans les télécommunications. Néanmoins au cours de l'année 2016, la part du secteur de l'industrie a atteint près de 53 % des flux sortants, avec près de 2,5 milliards de MAD investis, essentiellement, en Côte-d'Ivoire, au Bénin et au Cameroun. Les projets en question portent notamment sur la production d'engrais (Gabon, Rwanda, Éthiopie et Nigéria), le Ciment (Côte-d'Ivoire, Ghana et Mali), l'industrie pharmaceutique (Côte-d'Ivoire, Rwanda), le montage de camions (Sénégal) et l'industrie agroalimentaire (Guinée, Bénin, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Mauritanie ou Tanzanie).

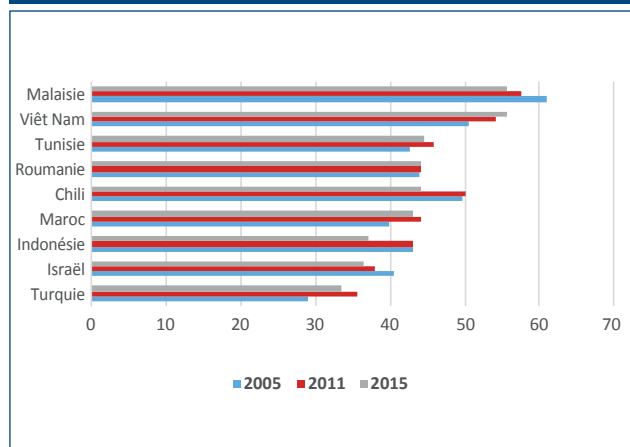
La progression des banques marocaines (comme souligné au chapitre 3) ainsi que l'importance des IDE du Maroc en Afrique subsaharienne témoignent d'une intégration

plus poussée du pays avec le reste du continent. À l'avenir, avec la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), les droits de douane et les barrières non tarifaires devraient diminuer, permettant ainsi une plus grande intégration commerciale entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne.

## 5.2 L'importance croissante des chaînes de valeur mondiales

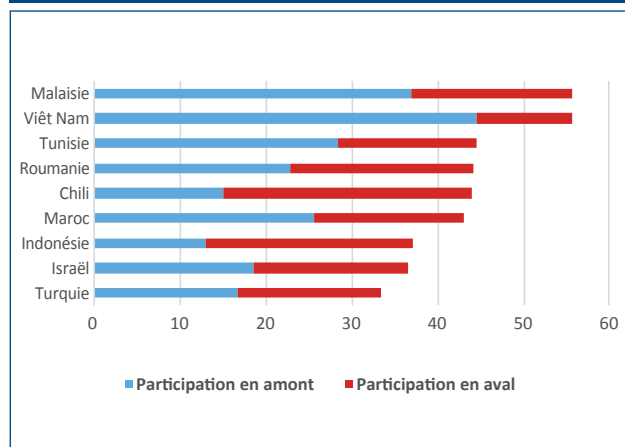
Les chaînes de valeur mondiales (CVM) représentent entre 60 et 80 % du commerce international (BAD et Femise, 2019). Dans les pays en développement ou émergents, les entreprises qui participent à une CVM augmentent leurs chances d'exporter. Cela se traduit également par des avancées en matière de productivité et un meilleur positionnement international grâce à l'utilisation d'intrants étrangers, à l'obligation de respecter certaines normes de production et de qualité, à l'accès aux nouvelles technologies, à la possibilité d'améliorer les compétences des employés et à l'accès à de nouvelles informations. Les CVM peuvent stimuler la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté, à condition que les pays procèdent à des réformes structurelles profondes (Banque mondiale, 2020).

Figure 5.4 : Indice de participation du Maroc et d'autres pays aux CVM sur la période 2005-2011 et en 2015



Source : OCDE – base de données TIVA.

Figure 5.5 : Participation en amont et en aval du Maroc et d'autres pays en 2015



Source : OCDE – base de données TIVA.

<sup>20</sup> Le solde des IDE est allé : au Congo (4,3 %), au Nigeria (2,7 %), au Burkina Faso (2,2 %) ainsi qu'à la Guinée, au Togo, au Bénin, à l'Afrique centrale (1,4 %) et à sept autres pays africains (2 %).

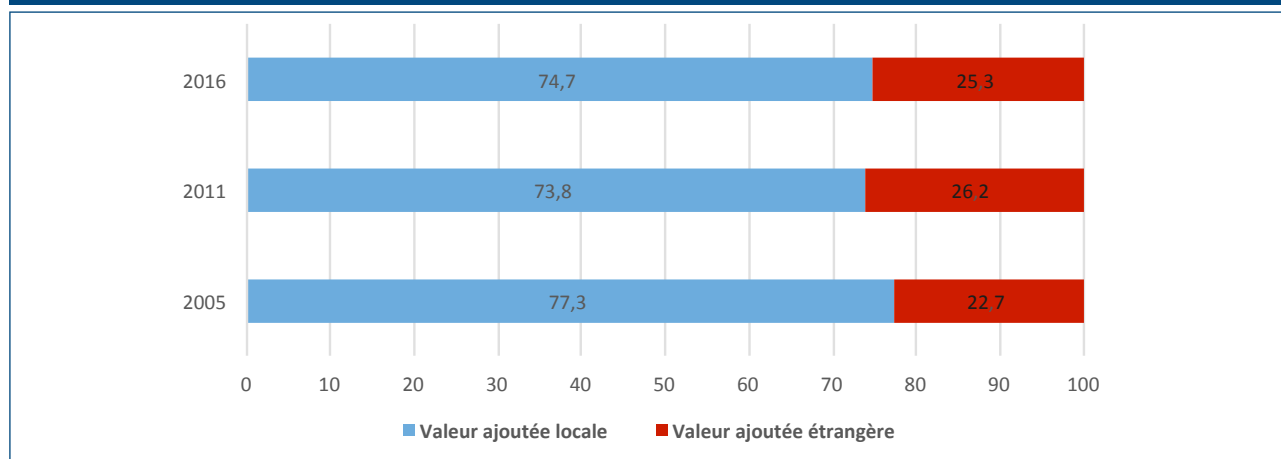
**L'intégration du Maroc dans les CVM a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies.**

L'une des mesures les plus fiables pour évaluer le niveau d'intégration est l'indice de participation aux CVM<sup>21</sup>, qui prend en compte la teneur des exportations en produits importés<sup>22</sup> (« participation en amont » ou perspective de l'« acheteur ») et la valeur ajoutée locale incorporée sous forme d'intrants intermédiaires dans les exportations brutes des partenaires commerciaux (« participation en aval » ou perspective du « vendeur »).

**La participation du Maroc aux CVM est passée de 39,8 % des exportations brutes en 2005 à 43,1 % en 2015.** La figure 5.4 montre l'indice de participation aux CVM en 2005,

2011 et 2015 dans quatre pays méditerranéens et cinq pays à revenu intermédiaire. Même si l'indice de participation du Maroc est nettement inférieur à celui de la Malaisie et du Viêt Nam (à 55,6 % pour les deux pays), il est comparable à celui de la Tunisie (44,5 %), de la Roumanie (44,2 %) et du Chili (44 %), et supérieur à celui de l'Indonésie (37,1 %), d'Israël (36,5 %) et de la Turquie (33,4 %). En 2015, la participation en amont atteignait 25,7 % au Maroc, contre 17,5 % pour la participation en aval (figure 5.5). On peut également observer l'importance de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations nationales en Tunisie et, ce qui est plus surprenant, en Malaisie et au Viêt Nam. Seuls le Chili et l'Indonésie présentent une participation en aval supérieure à la participation en amont.

**Figure 5.6 : Part de la valeur ajoutée locale et étrangère dans les exportations brutes du Maroc (en %)**



Source : OCDE – base de données TIVA.

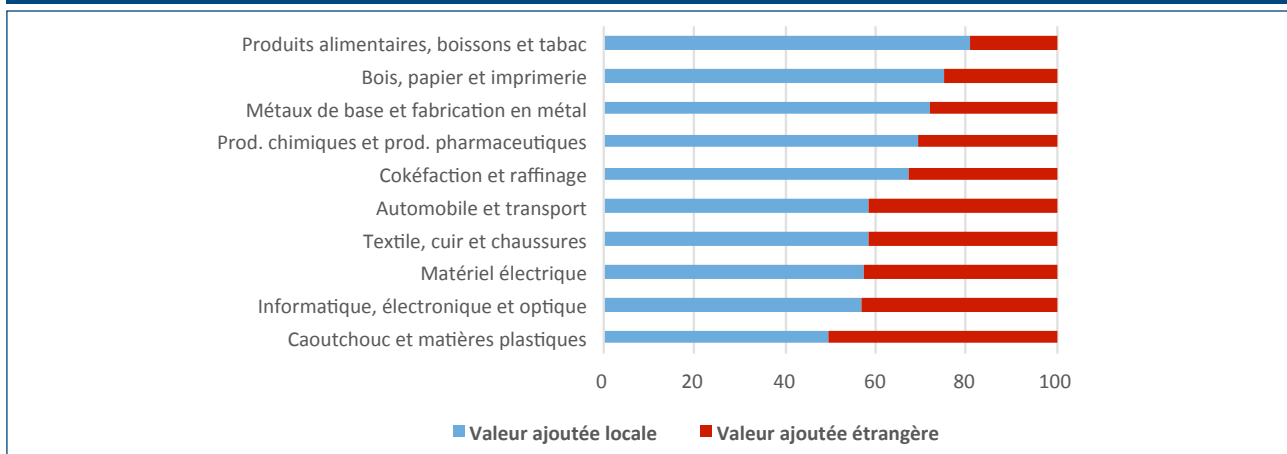
<sup>21</sup> L'indice de participation présenté ici repose sur le calcul du commerce en valeur ajoutée, effectué par l'OCDE et l'OMC (base des échanges en valeur ajoutée – EVA – ou des données du commerce mesuré en valeur ajoutée – TIVA). D'autres bases de données fournissent également des mesures de l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (GTAP, WIOD, UNCTAD-Eora, IDE-JETRO). Toutefois, la base de données TIVA (ou EVA) est l'une des plus complètes. L'édition 2018, qui couvre 64 pays et 36 secteurs sur la période 2005-2015, peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/sti/ind/mesurerlecommerceenvaleurajoutee.htm>

<sup>22</sup> La mesure la plus connue de la participation aux CVM a été créée par Koopman et al. (2010). Cet indice se fonde sur la valeur ajoutée locale incorporée dans les exportations de pays tiers (participation en aval) et sur la valeur ajoutée étrangère incorporée dans les exportations nationales (participation en amont). La participation en amont du pays A correspond à la part de la valeur ajoutée étrangère incluse dans les exportations brutes du pays A. La participation en aval du pays A correspond à la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations de ses partenaires commerciaux (dans les exportations brutes du pays A). L'indice de participation aux CVM (exprimé en pourcentage) est la somme de la participation en amont et de la participation en aval divisée par les exportations nationales brutes. Sa valeur va de 0 à 100, 100 représentant la participation la plus élevée du pays aux CVM.

Parallèlement à l'augmentation de la participation aux CVM, la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations brutes du Maroc a reculé, passant de 77,3 % en 2005 à 73,8 % en 2011, avant de remonter à 74,7 % en 2016. Les différences sont importantes d'un secteur à l'autre (figure 5.6). Dans les pays de l'OCDE, la part moyenne de la valeur ajoutée locale dans les exportations brutes est de 93 %, soit environ 20 points de pourcentage de plus que le Maroc. La part de la valeur ajoutée locale dans les exportations des secteurs des produits alimentaires (80,7 %) et du bois et du papier (74,9 %) est supérieure à la moyenne marocaine (figure 5.7). Tous les autres secteurs sont en dessous de la moyenne marocaine, en particulier les véhicules et autres équipements de transport (58,5 %), ainsi que le textile, l'habillement et le

cuir (58,3 %). Le secteur des véhicules et autres équipements de transport ainsi que le secteur du textile, de l'habillement et du cuir représentent respectivement 16,3 % et 14,8 % du total des exportations. Par conséquent, la hausse de la part de la valeur ajoutée locale dans ces deux secteurs ou la croissance des exportations totales de produits alimentaires ou de la filière du bois et du papier, qui sont des secteurs à plus forte valeur ajoutée locale, pourraient entraîner une embellie des chiffres de l'emploi et un resserrement du déficit commercial. En effet, une meilleure intégration dans les CVM entraînerait un accroissement des exportations, tandis que le renforcement de la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations brutes stimulerait les capacités de production marocaines et créerait donc des emplois.

**Figure 5.7 : Valeur ajoutée locale et étrangère des exportations brutes du Maroc en 2016 (en %)**



Source : OCDE – base de données TiVA.

### 5.3 Coup de projecteur sur trois secteurs prometteurs : santé, construction automobile et aéronautique

Les secteurs de la santé (médecine et pharmacie), de l'automobile et de l'aéronautique offrent d'importantes possibilités d'intégration dans les CVM. Les secteurs des énergies renouvelables et de l'économie numérique sont également prometteurs.

### L'écosystème sanitaire et les segments de la médecine et de la pharmacie

Le secteur marocain de la santé – segments de la médecine et de la pharmacie – est moderne, bien structuré, organisé et innovant<sup>23</sup>. L'industrie pharmaceutique marocaine se classe au deuxième rang des activités chimiques du Maroc après l'Office Chérifien des Phosphates, et occupe la deuxième place sur le continent africain. La production locale couvre

<sup>23</sup> Selon les données du Ministère marocain de la santé, ce secteur représentait environ 13 milliards de MAD en 2018 avec, au total, 425 millions d'unités (boîtes) produites sur 46 sites. La consommation médicale par habitant s'élève à environ 400 MAD par an.

65 % des besoins nationaux, tandis que 10 % de la production sont exportés vers les pays européens, asiatiques, africains et arabes. Une étude de la BAD et de la Confédération générale des entreprises du Maroc (BAD et CGEM, 2020) montre que l'industrie pharmaceutique marocaine bénéficie d'avantages comparatifs dans des pays tels que le Kenya ou le Cameroun, et qu'elle pourrait donc accroître ses exportations vers ces pays.

**En conséquence, le Maroc est bien placé pour devenir un pôle de l'industrie pharmaceutique.** Ce secteur est toutefois exposé à la concurrence des pays asiatiques émergents (Indonésie, Philippines, Thaïlande, Viêt Nam, etc.), ainsi que de l'Égypte et de la Tunisie. Dans une étude sur le marché privé des médicaments au Maroc<sup>24</sup>, IQVIA, chef de file mondial des données pharmaceutiques, fait état d'un paysage pharmaceutique encourageant et place le pays en bonne position pour la production locale de médicaments princeps (commercialisés sous leur nom de marque original) et de génériques. Cette production locale a connu une croissance rapide ces dernières années et pourrait approvisionner les marchés locaux et les marchés d'exportation. Des possibilités s'offrent également au Maroc dans le secteur des dispositifs médicaux.

**Toutefois, les dépenses de santé du Maroc en pourcentage de son PIB atteignent 6,5 %, ce qui est inférieur aux 12 % recommandés par la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé.** Il existe donc une marge de manœuvre pour une nouvelle expansion du secteur de la santé, compte tenu des énormes besoins d'investissement du pays en équipements de santé et, par voie de conséquence, en biens consommables. Le Plan Santé 2025 des autorités vise à organiser et à développer le secteur en simplifiant les services de santé, en renforçant les programmes nationaux de santé et en améliorant l'efficacité et la gouvernance. Le ministère de la santé a autorisé la commercialisation d'une série de médicaments génériques fabriqués au Maroc. En juin 2017, il a approuvé un médicament antirétroviral générique actif contre le virus de l'hépatite B et produit par un laboratoire pharmaceutique marocain. Une grande partie de cette production locale pourrait être exportée.

**Le secteur de la santé a fait preuve de résilience et de dynamisme pendant la crise de la Covid-19.** Les industriels marocains ont mobilisé, en un temps record, une partie de l'appareil de production textile pour fabriquer des masques. La capacité de production est passée de 3 millions de masques par jour au début de la pandémie à 16 millions de masques par jour, ce qui a généré une production totale de 340 millions de masques entre mars et août 2020<sup>25</sup>. Le pays a produit ses premiers lits de réanimation 100 % marocains, conformes aux normes internationales. Afin de soutenir le développement de ce secteur, les autorités devraient renforcer la visibilité du Maroc à l'étranger, attirer des capitaux et industriels étrangers et conclure des partenariats. L'industrie pharmaceutique marocaine pourrait jouer un rôle au-delà de la distribution de médicaments. L'industrie pharmaceutique marocaine, en plus de son activité de distribution de médicaments, est amenée à monter en gamme vers d'autres créneaux (vaccins, anesthésie, kits de prélèvement et de tests, etc.).

## L'écosystème automobile

**Le secteur automobile reste l'un des principaux moteurs du développement industriel et de l'emploi au Maroc.** Les IDE dans ce secteur ont atteint en moyenne 3 milliards de MAD après 2012, contre 900 millions de MAD entre 2010 et 2011. Selon l'Organisation Internationale des Constructeurs d'Automobiles (OICA), entre 2013 et 2019, la production automobile a été multipliée par 2,4, passant de 167 452 unités à près de 400 000 unités. En 2017, le chiffre d'affaires sectoriel était d'environ 6 milliards d'EUR et représentait un total de 150 000 emplois. Dans le cadre de la stratégie dite d' « écosystèmes » mise en œuvre en 2014 avec la participation du gouvernement et de l'Association marocaine pour l'industrie et le commerce de l'automobile (AMICA), des objectifs ambitieux ont été fixés. Le secteur privé s'est engagé à créer 66 500 emplois supplémentaires d'ici à 2020, en augmentant la valeur ajoutée locale de 21 points de pourcentage et en réalisant 2,2 milliards d'EUR d'exportations supplémentaires. L'État s'est quant à lui engagé à mettre 110 hectares en location à des prix attractifs, à former environ 66 500 personnes et à octroyer 170 millions d'EUR de

<sup>24</sup> Cette étude a été réalisée pour le compte de l'association Les Entreprises du Médicament au Maroc (LEMM) avec pour objectif principal de réaliser la première cartographie du marché des médicaments dans le secteur privé avec des données pertinentes et fiables pour la période 2016-2018. Elle ne porte que sur le marché privé, qui représente 75 % du total.

<sup>25</sup> Le processus de certification des masques en collaboration avec l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR) et les Centres Techniques a été accéléré.

subventions à l'investissement. En 2017, certains des objectifs fixés en matière d'emplois et de valeur ajoutée produite localement ont déjà été atteints<sup>26</sup>. L'inauguration et le lancement de la production de l'usine Renault à Tanger 2012, que de l'usine du groupe PSA (devenu Stellantis) à l'Atlantic Free Zone de Kénitra en 2019, ont contribué à cet accomplissement<sup>27</sup>.

**Avant la crise de la Covid-19, le secteur automobile prévoyait d'atteindre 110 à 120 milliards de MAD d'exportations d'ici à 2021 mais il a été gravement touché par la pandémie.** À fin mai 2020, les exportations avaient chuté de 40 %, soit l'équivalent de 13,9 milliards de MAD. Les prévisions pour fin 2020 indiquaient que le secteur automobile pourrait perdre 33 milliards de MAD, soit 3 % du PIB (Aït Ali, 2020). La production de produits finis avait chuté de 36 %, contre 26 % pour celle des produits semi-finis. Cependant, à fin 2020, les exportations automobiles se sont chiffrées à 72,72 milliards de MAD, en retrait de 9,3 % en comparaison avec 2019.

**Toutefois, le secteur automobile a des retombées limitées sur les entreprises locales marocaines (comme indiqué au chapitre 2).** Les entreprises locales sont confrontées à des difficultés telles que l'accès limité au financement (comme souligné également au chapitre 3), le manque de compétences et de conseils financiers et la nécessité de modifier leur approche des problèmes de qualité et de gestion, en particulier en ce qui concerne les ressources humaines. En outre, malgré le succès de ces PME, un obstacle à leur développement persiste, à savoir le traitement préférentiel accordé aux entreprises exportatrices situées dans des zones franches.

**À l'avenir, le Maroc envisage de stimuler le développement local de l'industrie automobile et d'attirer de nouveaux constructeurs, notamment d'Espagne et de Chine.** Le projet chinois prévoit la production du premier véhicule électrique au Maroc. Le Maroc souhaite également produire 1 million de véhicules par an d'ici à 2025. Une fois la crise de la Covid-19 derrière lui, il devrait être le premier constructeur automobile

sur le continent africain. Le secteur reste toutefois dominé par des activités à forte intensité de main-d'œuvre, telles que l'assemblage et le câblage des véhicules. Il commence tout juste à s'étendre à des activités à plus forte valeur ajoutée, comme les moteurs. Jusqu'à présent, les transferts de technologies dans l'écosystème automobile sont limités.

## L'écosystème aéronautique

**Ces dernières années, le secteur aéronautique marocain a connu une forte croissance.** Selon l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), il employait quelque 20 000 personnes en 2018 dans 150 entreprises. Le Maroc est présent, à différents degrés de maturité, sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'aéronautique, à savoir la fabrication, la réparation, l'entretien et la révision d'avions. Les objectifs du gouvernement pour 2020 ont globalement été atteints avant la crise de la Covid-19, à savoir : un total de 23 000 emplois dans ce secteur, un chiffre d'affaires à l'export d'environ 1,6 milliard d'USD, un taux d'intégration locale de 38 % et l'installation de 100 nouveaux fournisseurs. De plus, le secteur a diversifié son positionnement dans la chaîne de valeur (équipement, composants et entretien). Sur le plan géographique, le secteur marocain de l'aviation se concentre sur trois sites : Casablanca, Tanger et Kénitra. Il s'appuie sur des plateformes industrielles dédiées et des établissements de formation spécialisés (dont l'Institut des métiers de l'aéronautique). Le vif succès du Maroc dans ce secteur s'explique par plusieurs facteurs endogènes et exogènes, à savoir : un environnement politique et commercial stable, une position géographique stratégique, le développement de zones franches et de plateformes intégrées (P2I), ainsi que des incitations gouvernementales diverses et variées (des avantages fiscaux notamment).

**En 2020, le Groupement des industries marocaines aéronautiques et spatiales (GIMAS) prévoit un recul de la construction aéronautique de 30 à 40 % au Maroc du fait de la pandémie.** À fin 2020, les exportations aéronautiques ont fléchi de 14,6 % par rapport à 2019.

<sup>26</sup> Selon les données du Ministère de l'Industrie : entre 2014 et 2020, le nombre d'emplois créés par le secteur automobile marocain est de 161 599, dépassant de 179 % l'objectif visé à l'horizon 2020, qui est de 90 000 postes.

<sup>27</sup> Les perspectives de croissance ont été renforcées par la volonté de Renault en 2016 d'investir plus de 900 millions d'EUR afin de soutenir son écosystème, ce qui permet aux entreprises de se procurer 65 % des composants sur place et de générer des revenus supplémentaires estimés à 2 milliards d'EUR et de créer 50 000 emplois d'ici à 2023.

Les exportations, en valeur, devraient diminuer d'au moins 30 %, tandis que 15 à 20 % des personnes travaillant dans ce secteur pourraient perdre leur emploi. En revanche, ces dernières années, le secteur a vu sa compétitivité s'améliorer et sa diversification a contribué à une certaine résilience. Il a pu attirer des industries essentielles de l'aéronautique, telles que l'électronique embarquée, l'impression 3D (Thales), la fibre optique (Nexans) et la signature d'un écosystème Boeing depuis 2016.

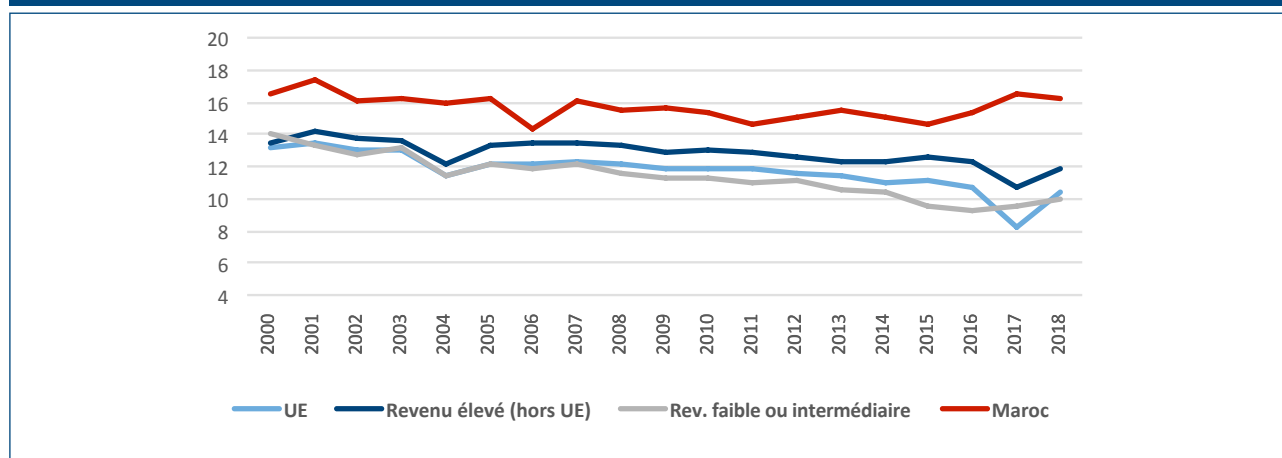
**Toutefois, le secteur de l'aviation est confronté à des défis que le Maroc devra relever, dont celui de l'immobilier, compte tenu de la demande croissante de terrains autour de Casablanca.** Par conséquent, pour désengorger la région de Casablanca, de nouvelles zones d'implantation pourraient être envisagées, en particulier dans la zone franche de Tanger. Ensuite, le niveau élevé de réglementation, de certification et d'audit propre au secteur de l'aviation constitue un obstacle majeur à l'arrivée de nouveaux fournisseurs. Enfin, le manque important de techniciens et de formations pratiques dans les domaines de haute technologie et l'accès limité au financement sont régulièrement mis en évidence par les professionnels du secteur.

#### **5.4 Perspectives : recommandations stratégiques pour encourager l'intégration commerciale et les chaînes de valeur mondiales**

**Après une baisse pendant la crise économique mondiale de 2009, les flux d'IDE vers le Maroc ont augmenté entre 2013 et 2015, dépassant 3 milliards d'USD par an.** En 2019, même si les flux d'IDE vers le Maroc ont diminué de 55 % pour s'établir à 1,6 milliard d'USD, selon les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le stock d'IDE a atteint 66 milliards d'USD, soit une augmentation de plus de 20 milliards d'USD par rapport au niveau de 2010. L'effet direct des IDE

sur la productivité des entreprises locales bénéficiaires est mis en évidence dans la littérature empirique (Hanousek et al., 2011, pour les pays d'Europe centrale et orientale ; Arnold et Javorcik, 2009, pour l'Indonésie). Cette hausse de la productivité peut s'expliquer par l'intégration de nouvelles technologies dans la production et l'introduction de savoir-faire. Leurs effets peuvent être plus ou moins rapides en fonction du type d'IDE. Par conséquent, les entreprises bénéficiant des apports de capitaux étrangers pourraient accroître leur participation aux CVM. Mais compte tenu du nombre limité d'entreprises concernées par ces entrées de capitaux, cet effet direct ne peut à lui seul améliorer la position globale du Maroc dans les CVM. Pour avoir un impact plus marqué, l'effet direct doit s'accompagner de retombées positives. Ces retombées, horizontales ou verticales, pourraient permettre aux entreprises nationales de devenir exportatrices, car leurs relations avec des entreprises étrangères les rendent plus compétitives et mieux parées pour répondre à la demande des marchés internationaux. Ces relations peuvent aussi réduire le coût d'exportation grâce à un meilleur accès à l'information et aux processus nécessaires pour l'exportation.

**Les effets positifs des IDE sur la productivité globale et sur la possibilité d'une meilleure intégration aux CVM sont loin d'être automatiques.** Pour que ces effets se matérialisent, il faut i) avoir une capacité d'absorption suffisante, ii) promouvoir, comme le Maroc a commencé à le faire, l'établissement d'écosystèmes autour des multinationales et iii) encourager des relations durables entre les multinationales et les entreprises locales. Toutefois, les études empiriques n'ont pas mis en évidence les effets positifs des IDE sur la productivité des entreprises locales, à l'exception de celles directement concernées par l'afflux de capitaux étrangers. Des analyses approfondies, au niveau des secteurs et des entreprises, permettraient de mieux comprendre ce qui empêche les entreprises marocaines de bénéficier des effets positifs des IDE.

**Figure 5.8 : Droits de douane sur les produits marocains (en %), 2000-2018**

Source : Calculs de la BAD effectués à partir de la base de données Trains de la CNUCED.

**Les barrières tarifaires et non tarifaires freinent les échanges commerciaux avec l'Afrique.** Le Maroc a signé de nombreux accords commerciaux avec des États africains. Le pays a adhéré à l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui est entré en vigueur en mai 2019. Le Maroc a présenté sa candidature à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en février 2017. Étonnamment, par rapport aux importations en provenance de l'UE ou d'autres pays, c'est sur les produits importés du Maroc que l'Afrique subsaharienne impose les droits de douane les plus élevés. Les droits de douane moyens se montent à 16,25 %, contre environ 10 % pour les pays de l'UE et 12 % pour les autres pays à revenu élevé (figure 5.8). En outre, l'écart entre les droits de douane moyens appliqués aux produits marocains et aux produits européens est passé de 3,5 points de pourcentage en 2012 à plus de 6 points de pourcentage en 2018.

**Les exportations marocaines ont considérablement augmenté du fait de l'intégration du pays dans les chaînes de valeur mondiales.** Toutefois, la part de la valeur

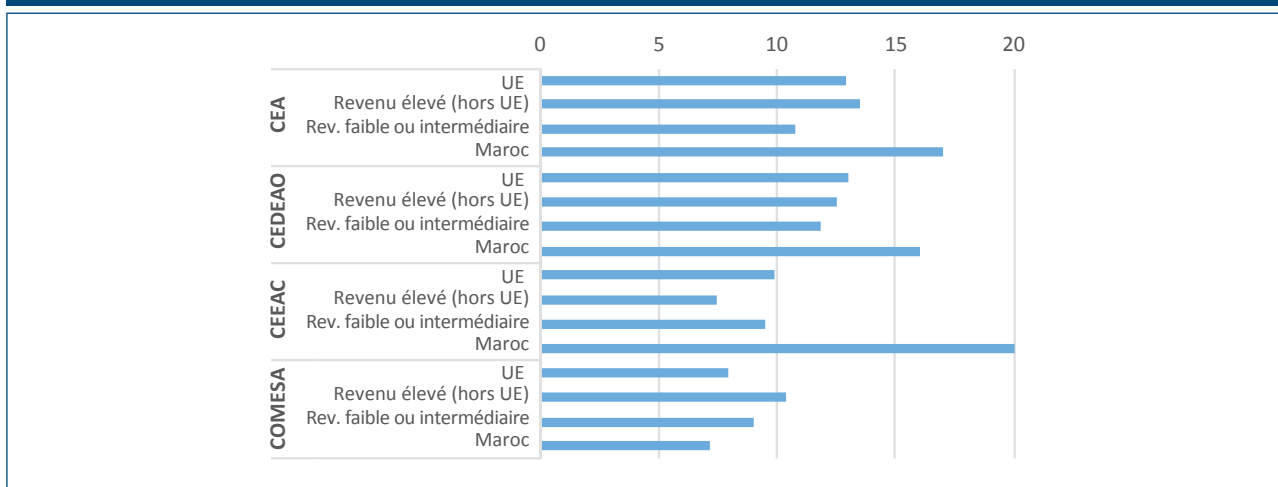
ajoutée locale dans les exportations reste limitée. Une intégration commerciale plus poussée pourrait soutenir la croissance et l'inclusion, à condition que les exportations comportent une plus grande valeur ajoutée locale. En outre, le renforcement des échanges commerciaux avec les pays africains permettrait au Maroc de diversifier ses marchés d'exportation.

**Les quatre principales communautés économiques régionales d'Afrique, à savoir le COMESA, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)<sup>28</sup>, appliquent des droits de douane moyens très différents (figure 5.9).** Parmi les partenaires commerciaux du COMESA, ce sont les produits marocains qui bénéficient des droits de douane les plus bas (6,2 %). En revanche, les droits de douane moyens appliqués aux produits marocains sont les plus élevés parmi les partenaires commerciaux de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CAE. Enfin, à 20 %, les droits de douane de la CEEAC sur les importations marocaines sont de loin les plus élevés.

<sup>28</sup> COMESA : Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Érythrée, Eswatini, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Zambie, Zimbabwe et, depuis 2018, Maroc et Tunisie. CAE : Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie. CEEAC : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.



**Figure 5.9 : Droits de douane appliqués aux produits marocains par le COMESA, la CEEAC, la CEDEAO et la CAE (en %)**



Source : Calculs de la BAD effectués à partir de la base de données Trains de la CNUCD.

**Les obstacles aux échanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique subsaharienne ne se résument pas seulement aux droits de douane, mais englobent aussi le transport, les formalités douanières et les barrières non tarifaires (BAD et CGEM, 2020).** Pourtant, une diminution des droits de douane appliqués par les pays d'Afrique subsaharienne, comme prévu dans le cadre de la ZLECAf, pourrait avoir un impact positif sur les exportations marocaines, car celles-ci sont certainement inférieures à leur niveau optimal.

**Les pays du Maghreb ont signé de nombreux accords commerciaux.** Outre l'UMA, les pays du Maghreb participent à des accords commerciaux multilatéraux tels que la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE), l'accord d'Agadir ainsi que des accords bilatéraux et des accords préférentiels avec l'UE. Ces nombreux accords commerciaux ont certainement entraîné une baisse générale des droits de douane. Toutefois, à 7,5 %, les droits de douane moyens entre les pays de l'UMA sont beaucoup plus élevés que les droits de douane nuls du Mercosur<sup>29</sup>, de l'ASEAN<sup>30</sup>, de la CEDEAO et de la CEEAC, et sont supérieurs à ceux du COMESA (2,4 %). En outre, il n'existe pas de protocole relatif aux règles d'origine entre les pays de l'UMA<sup>31</sup>. L'application de différents protocoles

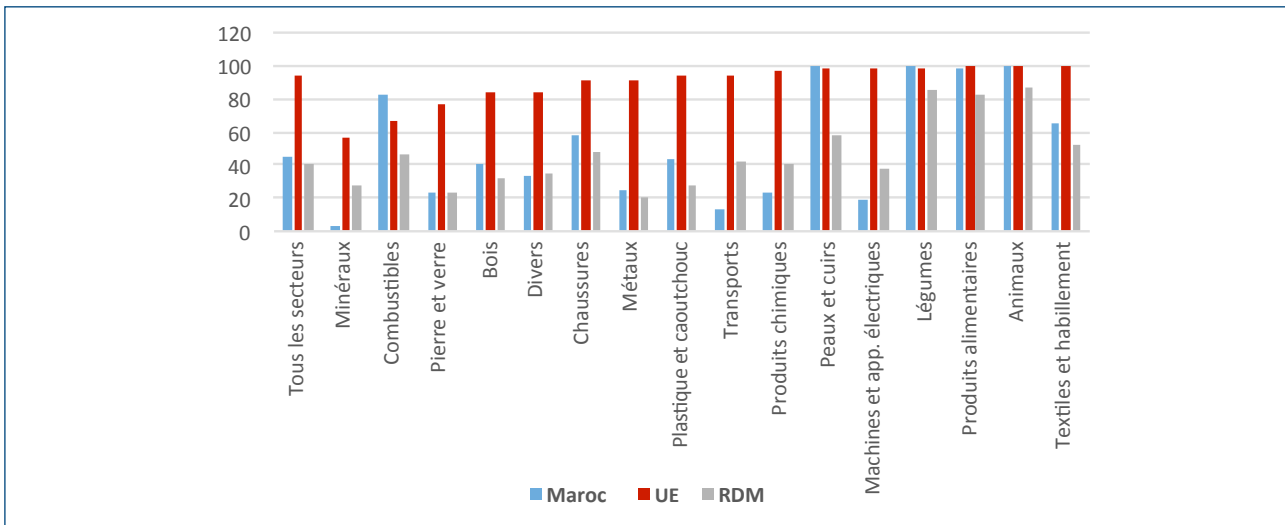
relatifs aux règles d'origine complique les passages en douane et la convergence des mesures non tarifaires. Seuls les accords euro-méditerranéens d'association comportent un volet sur les mesures non tarifaires. Par conséquent, les pays de l'UMA devraient également envisager de conclure des accords sur les mesures non tarifaires.

**Les échanges commerciaux entre le Maroc et l'UE se heurtent aussi à des obstacles.** Les Marocains qui exportent vers l'UE citent les barrières non tarifaires faisant partie de l'acquis communautaire ou celles imposées par les différents pays européens comme principal obstacle aux échanges commerciaux. Une analyse quantitative des barrières non tarifaires a confirmé l'expérience des exportateurs marocains. La figure 5.10 montre le pourcentage de produits importés pour lesquels au moins un obstacle non tarifaire s'applique. L'UE impose de tels obstacles dans la plupart des secteurs, y compris ceux où le Maroc jouit d'un avantage comparatif (textile et habillement, produits agricoles, peaux et cuirs, et chaussures), tandis que la part des importations dans l'UE soumises à des barrières non tarifaires est supérieure à 90 % et atteint même régulièrement 100 %.

<sup>29</sup> Le Mercosur est un bloc économique et politique comprenant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela.

<sup>30</sup> L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) encourage la coopération économique, politique et en matière de sécurité entre ses dix pays membres : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viêt Nam.

<sup>31</sup> Les règles qui s'appliquent sont i) celles de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ou ii) celles de la GZALE pour tous les pays du Maghreb à l'exception de la Mauritanie.

**Figure 5.10 : Part des importations soumises à au moins une barrière non tarifaire dans l'UE, au Maroc et dans le reste du monde (en %)**

Source : Base de données Trains de la CNUCED sur les barrières non tarifaires.

**Même si l'UE représente environ deux tiers des exportations marocaines, sa part pourrait encore augmenter sous réserve d'une diminution des obstacles non tarifaires, en particulier dans les secteurs où le Maroc jouit d'un avantage comparatif.** De la même façon, les exportations marocaines vers les pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb pourraient augmenter considérablement étant donné qu'elles sont en grande partie sous-exploitées à l'heure actuelle. La définition de politiques industrielles appropriées et l'intégration aux CVM doivent devenir une priorité. De nombreux travaux<sup>32</sup> ont recommandé une amélioration de la logistique, du financement, de la connaissance du marché et du développement du capital humain afin d'accroître la participation du Maroc aux CVM.

**Le Maroc a défini plusieurs stratégies sectorielles (énergie, logistique, commerce, TIC, emploi et tourisme) afin de renforcer sa compétitivité.** Les objectifs et perspectives de ces stratégies sont d'une manière générale clairement établis. Cependant, la création d'un organisme public intersectoriel et interministériel, sous la supervision directe du chef du gouvernement, pourrait renforcer leur efficacité. Cet organisme serait

chargé de l'élaboration, de la planification et de l'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques publiques sectorielles. En outre, il pourrait encourager une culture de l'évaluation et de la redevabilité au sein de l'administration publique. Les sections suivantes se concentrent sur d'autres domaines susceptibles d'avoir un impact positif sur la compétitivité au Maroc et sur une meilleure intégration aux CVM.

**Dans le contexte de secteurs émergents comme l'industrie pharmaceutique, les autorités devraient revoir les objectifs de la stratégie nationale en matière d'innovation.** Le Maroc pourrait bénéficier de la mise en place d'une structure indépendante de gestion de la politique d'innovation dotée de ressources financières et humaines lui permettant de répondre efficacement aux demandes (comme celles mises en œuvre en Turquie ou en Malaisie). Afin d'encourager le secteur privé à participer au financement de la recherche-développement, les autorités pourraient fournir des aides indirectes au moyen de crédits d'impôt. Ce mécanisme, facile à utiliser, s'est révélé utile dans d'autres pays. Par ailleurs, les liens étroits entre les universités et le secteur privé ont une

<sup>32</sup> BAD et Femise (2019) ; BAD et CGEM (2020), AMDIE (2019) et IMIS (2021).

incidence positive sur la recherche et l'innovation. À ce titre, il est essentiel de créer un cadre réglementaire adéquat régissant le statut des chercheurs.

**Aider les PME locales à accélérer leur intégration dans les CVM est une priorité majeure.** Le Plan d'accélération industrielle de 2014 accorde une attention particulière aux IDE. Si elle est parvenue à attirer des IDE dans des secteurs dynamiques, cette stratégie n'a pas pleinement permis la modernisation et le renforcement de la compétitivité des PME marocaines. Le secteur des PME est actuellement confronté aux distorsions du marché suivantes : i) des incitations sont mises en place pour attirer des IDE, en particulier dans les zones franches ; ii) la majorité des services fournis par l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) s'adressent à des entreprises relativement grandes ; et iii) les entreprises exportant plus de 70 % de leur production peuvent être situées dans les zones franches. Ces questions devraient être abordées pour que les PME puissent bénéficier des CVM.

**Le Maroc a mis en place des politiques et des programmes de développement qui ont débouché sur des améliorations notables.** Le pays a considérablement élargi son infrastructure de transport (maritime, aérien, routier), améliorant ainsi ses liaisons internationales. Une modernisation plus poussée du secteur de la logistique, l'établissement de liens plus étroits entre la stratégie de développement de la logistique et la politique des transports, y compris le renforcement de la coordination et de la

coopération entre les parties prenantes, pourraient profiter aux exportations marocaines. Il pourrait s'avérer utile de favoriser l'émergence de puissants acteurs locaux formels en modifiant la structure du secteur des logistiques et des transports routiers intérieurs, qui présente jusqu'à présent un caractère largement informel.

**Les normes et les certifications contribuent à l'élaboration de produits de qualité et permettent ainsi à ces produits d'accéder aux marchés étrangers.** Même si le Maroc a établi des normes, leur adoption par les entreprises reste faible. Il serait donc utile de mieux appuyer le respect des normes et des certifications ou des processus de production, ainsi que les mesures suivantes : i) promouvoir l'adoption de normes et le recours à l'accréditation par les entreprises en renforçant le soutien des parties prenantes ; ii) l'établissement et l'accréditation des laboratoires et autres organismes de contrôle ; et iii) améliorer les procédures d'évaluation de conformité à l'import et à l'export. Ces recommandations stratégiques sont opportunes. En effet, la Commission spéciale sur le Nouveau Modèle de Développement, mandatée par le Roi Mohammed VI, a présenté ses conclusions en mai 2021. Les objectifs de développement ciblés à l'horizon 2035 décrivent un Maroc prospère, des compétences, inclusif et solidaire ainsi qu'audacieux. La généralisation de la protection sociale englobant l'assurance maladie universelle, la retraite, l'assurance chômage et les allocations familiales devrait permettre au Royaume de renouer avec une croissance forte, inclusive et résiliente à moyen terme.



# Bibliographie

---

- AFEM (2015), *Évaluation du vivier entrepreneurial au Maroc – Rapport des résultats*, avril 2015, Association des femmes chefs d'entreprises au Maroc.
- AgriMaroc (2017), *Les femmes sont présentes dans 93 % des activités agricoles*, 18 décembre 2017.
- Aït Ali, Abdelaziz (2020), « Industrie automobile nationale face à la Covid-19 : faut-il se préoccuper de l'impact sur le compte courant ? », *Policy Brief 20-65*, Policy Center for the New South, août 2020.
- Alvarez de la Campa, Alejandro (2011), « Increasing access to credit through reforming secured transactions in the MENA region », *Policy Research Working Paper n° 5313*, Banque mondiale.
- Arnold, Jens et Javorcik, Beata (2009), « Gifted kids or pushy parents? Foreign direct investment and plant productivity in Indonesia », *Journal of International Economics*, vol. 79(1), p. 42-53.
- BAD et Femise (2019), *Identification des obstacles à l'intégration dans les chaînes de valeurs mondiales des PME marocaines – Femise Rapport Euromed*, septembre 2019, rapport coordonné par P. Augier, V. Castel et T. El Malki, Marseille, Femise et Institut de la Méditerranée.
- BAD et CGEM (2020), *Increasing Moroccan exports and investment in Africa post-Covid*.
- Banque mondiale (2018), *La pauvreté au Maroc : défis et opportunités*, Washington DC, Banque mondiale.
- Banque mondiale (2020), *World Development Report 2020: Trading for development in the age of global value chains*, Washington DC, Banque mondiale.
- Banque mondiale, BEI et BERD (2016), *What's holding back the private sector in MENA? Lessons from the Enterprise Survey*, Washington DC, Banque mondiale.
- BEI (2020), *Le secteur bancaire en Afrique : financer la transformation sur fond d'incertitude*, Luxembourg, Banque européenne d'investissement.
- CESE (2018), *Une nouvelle initiative nationale intégrée pour la jeunesse marocaine*, rapport du Conseil économique, social et environnemental, saisine n° 23/2018.
- Commission européenne (2020), *European Economic Forecast – Autumn 2020*, Institutional Paper 136, novembre 2020, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- Cour des comptes du Royaume du Maroc (2019), *Contrôle de gestion : Caisse de Dépôt et de Gestion*, janvier 2019.
- FAO (2015), *AQUASTAT : Profil de pays – Maroc*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- FMI (2019), « Morocco: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation », *IMF Country Report*, n°19/230, Washington DC, Fonds monétaire international.
- FMI (2020a), « Morocco: Second Review under the Arrangement under the Precautionary and Liquidity Line », *IMF Country Report*, n° 20/14, Washington DC, Fonds monétaire international.
- FMI (2020b), *Perspectives de l'économie mondiale : une ascension longue et difficile*, octobre 2020, Washington DC, Fonds monétaire international.
- FMI (2021), « Morocco: 2020 Article IV Consultation Staff Report », *Country Report*, n° 2021/002, Washington DC, Fonds monétaire international.

- Hanousek, Jan, Kočenda, Evžen et Maurel, Mathilde (2011), « Direct and indirect effects of FDI in emerging European markets: A survey and meta-analysis », *Economic Systems*, vol. 35, n° 3, p. 301-322.
- Haut-Commissariat au Plan (2016), *Étude sur le rendement du capital physique au Maroc*, janvier 2016.
- Haut-Commissariat au Plan (2017), *Note d'information du Haut-Commissariat au Plan à l'occasion de la journée de l'alphabétisation du 8 septembre 2017*.
- Haut-Commissariat au Plan (2019), *Enquête nationale auprès des entreprises : Premiers résultats 2019*.
- Haut-Commissariat au Plan et Banque mondiale (2017), *Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités*, novembre 2017.
- IFC (2019), *Créer des marchés au Maroc. Une deuxième génération de réformes : stimuler la croissance du secteur privé, la création d'emplois et l'amélioration des compétences*, Diagnostic du secteur privé, octobre 2019, Washington DC, Société financière internationale.
- IMIS (2021), *L'internationalisation de l'économie marocaine : projection 2020-2030*, Institut marocain d'intelligence stratégique, Rabat.
- Koopman, Robert, Powers, William, Wang, Zhi et Wei, Shang-Jin (2010), « Give credit where credit is due: tracing value added in global production chains », *NBER Working Paper*, n° 16426.
- Médias24 (2019), *La production nationale de fruits rouges en forte hausse*, 27 mars 2019.
- Medina, Leandro et Schneider, Friedrich (2018), « Shadow economies around the world: What did we learn over the last 20 years? », *IMF Working Paper*, n° 18/17.
- OCDE (2018), « Promouvoir le développement de clusters de tourisme au Maroc », *Études de l'OCDE sur le tourisme*, n° 2018/01, Paris, OECD Publishing.
- Olivié, Iliana et Pérez, Aitor (2018), « The difficult escape from dualism: The Green Morocco Plan at a crossroads », *New Medit, A Mediterranean Journal of Economics, Agriculture and Environment*, 2018(3), p. 37-50.
- Rensma, Marco et Hamoumi, Saad (2018), *Business opportunities Dutch companies in Transport & Logistics sector Morocco*, rapport commandé par le ministère néerlandais des affaires étrangères.
- SAYSSE, Nicolas (2015), « The rationale of the Green Morocco Plan: Missing links between goals and implementation », *The Journal of North African Studies*, vol. 20, n° 4, p. 622-634.



